63e ANNEE (7e SÉRIE) N° 17 23 AVRIL 1953

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Directeur
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Codirecteur

NOTES BIBLIQUES

I. — LES JUIFS DANS LA CATECHESE CHRETIENNE

1. — Le P. Paul Démann, prêtre de N.-D. de Sion, se voue depuis de nombreuses années à un apostolat de meilleure compréhension et de rapprochement entre Juifs et Chrétiens. Les *Cahiers Sioniens*, organe trimestriel de cet apostolat, sont devenus sous sa direction une revue d'une belle tenue, qui met en lumière le patrimoine spirituel commun à l'Eglise et à Israël, informe objectivement sur le judaïsme et essaie de promouvoir envers celui-ci une attitude chrétienne authentique [1]. De ce centre de travail religieux viennent de sortir une brochure et une enquête fort intéressantes pour les catéchistes, « *Les Juifs dans la catéchèse chrétienne* », qu'a préfacée Mgr de Provenchères, archevêque d'Aix-en-Provence [2] et « *La catéchèse chrétienne et le Peuple de la Bible* », qu'a préfacée le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse [3] se complètent : on y procède à un vaste examen de la littérature catéchistique de langue française (2000 livres étudiés) pour aboutir à une orientation positive.

Cette orientation, on ne s'en cache point, doit être un redressement. Faire saisir la continuité de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui exposent l'unique plan divin du salut ; éviter les oppositions fausses entre « religion de crainte » et « religion d'amour » ; donner une image véridique du judaïsme à l'époque de Jésus, ou du judaïsme postérieur ; ne pas identifier sans plus tout le peuple juif avec le clan des dirigeants ligués contre Jésus ; ne pas présenter sans nuance ce peuple comme poursuivi par une réprobation et malédiction divine : est-ce là vraiment un programme si difficile ou si mal suivi par ceux qui enseignent la religion ?

L'anthologie pratiquée à partir des catéchismes expliqués, histoires saintes, histoires de l'Eglise, manuels d'Apologétique, livres du maître, est hélas ! édifiante. Lisons-en quelque chose, avant d'en tirer quelques conclusions.

Pour parler du Judaïsme contemporain de Jésus, on se sert souvent de clichés conventionnels qui blessent la vérité historique. Le simplisme et le schématisme des descriptions de Pharisiens sont étonnants : Jésus, comme d'ailleurs le Talmud, a critiqué les Pharisiens parce que *corruptio optimi pessima ;* mais l'on ne tirera jamais de l'Evangile les généralisations pénibles qu'on nous cite : « Le fond de leur cœur est plein d'orgueil, d'ambition, de méchanceté. Ils exagèrent l'extérieur et oublient que Dieu regarde surtout l'intérieur... Toute [leur] morale consiste dans un système d'ablutions et de lavage » (p. 73, 74). Le prosélytisme des Juifs, à l'époque du Christ, était intense ; Jésus l'affirme (Mat., XXIII, 15), mais tel auteur contemporain affirme que « leur prosélytisme fut beaucoup moins ardent que leur activité commerciale... Aussi ne voit-on pas que la religion juive ait rayonné au-delà des frontières qui gardaient le peuple pour lequel elle était faite » (p. 66). « Le peuple juif lui-même, égaré par les Pharisiens, était alors, sous le rapport religieux, en pleine voie de décadence... Imaginez un peu la mentalité du peuple auquel Jésus s'adressait. Il cherchait son bonheur dans l'or et l'argent, dans de basses sensualités, dans la vaine gloire, dans la dispute et la vengeance. Partout, de Jérusalem à Rome, pour tout désir, pour tout idéal : la jouissance et la richesse, le plaisir des sens, la puissance » (p. 85).

Il paraît que de très nombreux manuels présentent l'Eglise primitive comme étrangère au milieu juif dans lequel elle naît ; à propos de la Pentecôte on note dans un manuel : « tout le monde s'approche pour écouter, mais les Juifs regardent de travers » (p. 95). Il y a des manuels qui emploient ce langage pour toute la vie de Jésus : les hommes de bonne volonté font figure d'autant de Melkisédech : sans père, sans mère, sans généalogie, tandis que les mal disposés sont évidemment juifs (p. 95, 116). Au Calvaire « toute une foule suivait, parmi laquelle il y avait la Sainte Vierge... saint Jean... et de pieuses femmes. Mais la plupart étaient des Juifs, ses ennemis... » (p. 118). Parfois on fait assumer par les Juifs toutes les horreurs de la Passion, même les actes des soldats romains (p. 119). On a l'habitude de parler du « peuple déicide » (p. 122) de « la ville déicide » (p. 123) et il arrive qu'on écrive « Depuis lors, les Juifs vivent dispersés à travers le monde : *ils* devraient bien reconnaître qu'*ils* ont péché en tuant le Sauveur » (p. 124).

Le rejet des Juifs et la substitution des Gentils comme peuple de Dieu, telle est l' « image d'Epinal » qu'on lit en maint manuel ; telles paraboles (les vignerons homicides ; les invités au festin) sont tirées dans ce sens, alors qu'elles font pressentir seulement un « changement de régime » du peuple de Dieu. L'enquête note cette déficience comme la plus générale qui ait été enregistrée.

[1] On s'abonne à P. Démann, 68, rue N.-D.-des-Champs Paris-VIe. (C. c. p. Paris 8000-49). Un an : 700 fr.
[2] 16 pages, 50 fr., même adresse.
[3] 224 pages, 450 fr., même adresse.

C'est qu'elle demandait, pour être surmontée, un peu d'effort exégétique et la connaissance de Rom. xi, 16-24 ; « mais saint Paul tient bien peu de place dans nos manuels » (p. 132).

La dispersion des Juifs — antérieure de quelques siècles à la crucifixion — est parfois donnée comme son châtiment et il arrive que le Judaïsme moderne soit caricaturé en termes tels qu'on a honte de les voir reproduits (p. 184-185).

L'avantage de cette enquête est certainement sa franchise. Cependant on peut se demander si, dans le dessein louable de débrider une plaie, on n'est pas remonté parfois un peu haut dans le temps. Il est notoire que tel manuel imprimé au début de ce siècle a emprunté aux idéologues de l'antisémitisme en France (p. 185, 170) ; il est non moins notoire qu'un redressement s'est opéré et précisément dans les mêmes milieux : l'enquête n'a pas manqué de signaler l'excellent article dû au Fr. Louis sur *le chrétien devant le mystère d'Israël* [4] : « Le contact avec la littérature inspirée ne peut manquer de mettre le chrétien en sympathie avec le peuple qui la lui a transmise et dont lui-même se sait spirituellement issu » : cette phrase relevée au liminaire de la revue « *Catéchistes* », où cet auteur écrit, définit le changement d'atmosphère qu'appelle l'enquête du P. Démann. C'est à un « ressourcement » biblique que les catéchistes sont conviés. Il est en train de se faire, pensons-nous, et ce n'est pas un des moindres avantages de ce livre, d'avoir dressé un palmarès des auteurs contemporains qui ont imprégné leur catéchèse de méditation biblique.

On nous permettra une dernière remarque. Dans les divers « catéchismes suivis » avant qu'on parlât encore de renouveau biblique, jamais nous n'avons eu l'impression d'être sensibilisés de façon antijuive. C'est qu'il y avait dans le cœur de nos « abbés » et de nos maîtres cette charité profonde qui transforme les formulaires imparfaits eux-mêmes.

2. — Nous ne sortons pas du sujet abordé en ouvrant le livre important de J. Isaac, *Jésus et Israël* [5]. Mais ce livre, écrit de 1943 à 1946, est né de la persécution et est dédié « à ma femme, à ma fille martyres, tuées par les Allemands, tuées simplement parce qu'elles s'appelaient Isaac ». On écoute avec respect ce « cri d'une conscience indignée, d'un cœur déchiré » qui veut mettre le monde chrétien en face de ses responsabilités car l'antisémitisme chrétien serait à la base de l'antisémitisme monstrueux des nazis.

Une anthologie de textes antijuifs est citée tout au long de l'ouvrage, empruntés à des auteurs protestants (Stapfer) ou catholiques. Parmi ces derniers les littérateurs ont une grande place. On sent l'auteur reconnaissant aux théologiens catholiques Bonsirven, Chaine, de Lubac et Richard d'avoir fait entendre, en 1942, un écho de la parole de Pie XI : « Spirituellement nous sommes des sémites » [6]. Il a consulté, avant sa publication, la thèse de M. Simon sur *Verus Israël* où il a relevé pour l'histoire de l'antisémitisme les invectives sacrées de saint Grégoire de Nysse et de saint Jean Chrysostome [7]. Il s'en prend même aux « *Impropères* » du Vendredi Saint (p. 363) et à l'oraison qu'on dit ce jour « *pro perfidis Judaeis* » (p. 364), alors que « *perfidus* » signifie non pas « perfide », mais « infidèle ».

Il est certain que lus à la suite de l'enquête du P. Démann ces textes exclusifs (nous ne rangeons évidemment pas ceux du Vendredi Saint dans cette catégorie : au contraire comment ne pas sentir l'émotion affectueuse dont ils sont chargés pour Israël !) nous font réfléchir. Et pourtant il est curieux qu'on ne donne que rarement la contrepartie. Notre époque n'a pas connu que des Drumont. *Les Juifs et Jésus* du P. Bonsirven, *Les Juifs et nous chrétiens* d'Oscar de Ferenzy, *le mystère des Juifs et des Gentils dans l'Eglise* d'Erik Peterson ont été écrits à la veille de la guerre et donnaient déjà la véritable pensée catholique sur la question juive.

Hebraea proles, primus amor Dei

ce vers tiré d'un Office pour demander à Dieu la conversion des Juifs enchantait Bremond [8]. Il exprimait une pensée, elle aussi, traditionnelle.

Le thème central du livre d'Isaac c'est qu'on adresse indûment au peuple Juif le reproche de déicide (p. 349-549). Remarquons d'abord avec le P. Benoît [9] que « l'épithète de déicide n'est vraie que sur le plan théologique, elle ne l'est pas sur le plan psychologique. Celui que les Juifs ont tué était en fait le Fils de Dieu : à cette lumière de notre foi leur crime devient un déicide ; mais ils n'ont pas pu savoir qu'ils tuaient le Fils de Dieu, ils n'ont pas voulu « tuer Dieu » ! » Saint Paul ne disait-il pas déjà quelque chose de semblable (I Cor., ii, 8) ? Mais cette distinction préalable n'intéresse sans doute pas beaucoup I. qui entend nier la responsabilité juive collective pour la condamnation de Jésus, en se plaçant d'emblée sur le terrain historique. La majeure partie du peuple juif était dans la Diaspora ; la majeure partie des Juifs palestiniens ne dut pas avoir connaissance de l'enseignement de Jésus ; ceux qui le connurent lui firent, au dire des Evangiles, un accueil enthousiaste. C'est la clique du Sanhédrin, qui est seule responsable, c'est-à-dire une « oligarchie de prêtres et de riches, elle-même entièrement dominée à l'époque de Jésus par la puissante famille d'Anne, laquelle gravitait dans l'orbite de Rome » (p. 411). Isaac refuse de voir en eux des « représentants qualifiés » du peuple (*ibid.*). On voit ce qui sépare cet auteur de Joseph Klausner qui, dans son *Jésus de Nazareth* [10], accepte la responsabilité juive pour la condamnation : le messianisme de Jésus portant en lui un élément antinational, la nation se serait défendue *par ses responsables*. Ces responsables ne pouvaient être que

[4] Dans la revue « *Catéchistes* » (1951, n° 7, p. 45-60), publication trimestrielle des Frères des Ecoles chrétiennes.
[5] In-8 de 585 p., 540 fr. Paris, A. Michel, 1948.
[6] Ces auteurs ont publié en Suisse *Israël et la foi chrétienne* (Fribourg), au moment où la persécution juive s'amorçait en France.
[7] La thèse de M. Simon porte en sous-titre : « Etude sur les relations entre Chrétiens et Juifs dans l'Empire Romain (135-425) », Paris, de Boccard, 1948. Il a éclairé la vitalité religieuse d'Israël et cette espèce de concurrence religieuse qui expliquent la réaction de l'Eglise.
[8] *Histoire littéraire du sentiment religieux*, t. x, p. 216.
[9] Dans *Revue biblique*, 1949, p. 611.
[10] In-8 de 608 p. Paris, Payot, 1933.

les Sanhédrites, ceux qui tenaient en mains les destinées d'Israël : I. a peut-être, anachroniquement, introduit l'idée moderne de « légitimité » d'un gouvernement pour attaquer leur autorité [1].

« Le Judaïsme, en tant que religion, a rejeté par la voix de ses chefs Celui qui s'offrait à le conduire, au nom de Dieu, au terme suprême de sa vocation ». Le P. Benoît, à qui nous empruntons cette formule, a essayé de préciser en quoi consiste, pour chaque Juif concret, cette responsabilité collective : « On peut dire, par analogie [avec le cas du péché originel] que chaque membre du peuple juif porte la peine du crime du Calvaire en ce qu'il reçoit de sa race une religion *privée* de cet épanouissement messianique que lui offrait son Dieu et que les chefs responsables de cette religion, au moment décisif, n'ont pas voulu [2]».

3. — M. J. Isaac parle longuement du procès de Jésus et voit dans les narrations évangéliques des récits tendancieux. Nous ne connaissons pas sur cette question d'études plus ouvertes et plus sérieuses que celles du P. Benoit, malheureusement dispersées et difficiles à atteindre [3]. Nous en désirons vivement la publication en une brochure qui serait fort utile. La critique littéraire a amené le R. P. a distribuer ainsi les événements.

Procès juif : a) interrogatoire rapide et privé chez Anne, au sud-ouest de Jérusalem ; outrages des gardes, reniement de Pierre, attente du petit jour ; *b*) séance du Sanhédrin, dans la salle du Conseil, attenante au temple ; c'est une réunion délibérative se terminant par un avis motivé ; des griefs théologiques furent articulés contre Jésus (sa parole contre le Temple ; ses prétentions transcendantes). La séance se place vers 6 h.

Rem. — Le IVe Evangile ne fait que mentionner la séance du matin, parce qu'il ne répète pas les Synoptiques. La séance du Sanhédrin a été dédoublée en Mat-Mc.

Procès romain : — a) comparution devant Pilate à l'Antonia ; *b*) délégation de l'instruction à Hérode ; *c*) essai d'amnistie en faveur de Jésus (épisode de Barabbas) ; *d*) châtiment corporel pour le sauver (Luc., xxiii, 22) ; *e*) condamnation à mort ; *f*) flagellation prélude à crucifixion.

II. — LES MANUSCRITS DU DESERT DE JUDA

1. — *Nouvelles découvertes*. Le désert de Juda continue plus que jamais de retenir l'attention des archéologues. On affirmait communément, il n'y a pas si longtemps, que le sol de la Palestine, à la différence de celui de l'Egypte, ne recélait pas de vieux documents écrits. Or voici le désert de Juda en train de devenir, à ce point de vue, comme une autre Egypte ! Un certain nombre de grottes ont été repérées et fouillées systématiquement, depuis les découvertes sensationnelles de 1947-1949, faites dans la grotte aux manuscrits, sise à Qumrân, à 12 km au sud de Jéricho.

Groupe de Qumrân. On se reportera, pour l'inventaire de ces premières découvertes, à l'*Ami* (1950, p. 19-21) : peu à peu on édite les manuscrits et fragments trouvés ; le P. Barthélemy, O. P. et l'abbé Milik ont préparé la publication des trouvailles de 1949, qui doit paraître ces jours; celle des rouleaux acquis par l'Université hébraïque de Jérusalem n'est toujours pas faite : on n'en connaît que des extraits ; il ne manque à l'édition des rouleaux « américains » que l'*Apocalypse de Lamech*. — En novembre-décembre 1951, Harding et le P. R. de Vaux entreprirent de fouiller les ruines et l'ancienne nécropole qui avoisinent la grotte. Il semble qu'ils aient mis la main sur le couvent essénien connu par un texte de Pline l'Ancien et sur le cimetière de la secte. Les monnaies trouvées nous reportent au Ier siècle de notre ère. Ainsi se trouvait confirmée l'hypothèse d'A. Dupont-Sommer (voir *Ami* 1951, p. 101-103) sur l'identification des « sectaires » et sur la date de l'abandon du site (pendant la guerre juive de 66-70). Avec la netteté qui caractérise les maîtres, le P. de Vaux reconnut s'être trompé en datant d'un siècle trop haut l'installation de Qumrân. La *Revue biblique* de janv. 1953 vient de publier les résultats des fouilles de 1951.

Les surprises n'étaient point finies. Une seconde grotte était repérée fin 1951, par des Bédouins, dans la même région, d'où sont sortis certains fragments. Dès mars 1952, une exploration méthodique des grottes de la région était entreprise, qui s'avéra très fructueuse. Cinq grottes livrèrent du butin littéraire. L'une d'elle, explorée du 22 au 29 septembre 1952, livra des fragments en nombre et en qualité tels que la trouvaille de 1947 serait dépassée en intérêt. On a « des fragments de très nombreux livres bibliques (parmi lesquels des fragments hébreux et araméens de Tobie) et, pour la première fois dans cette région, des fragments bibliques en grec, fragments d'apocryphes, de livres de la secte, des phylactères, etc. » [4].

D'autres grottes ont été fouillées, plus au sud, en 1952, qui contiennent des documents provenant d'un groupe de révoltés de la seconde guerre juive, sous Hadrien (132-135). Il y a là, entre autres, le texte de la proclamation d'indépendance juive en 132 et deux lettres adressées à l'un de ses lieutenants par le chef de la révolte Simon ben Koseba, dont on ignorait jusqu'ici le nom et dont on ne connaissait que le surnom messianique, Bar Kokeba (Fils de l'Etoile), donné d'après Num. xxiv, 17.

2. — M. Dupont-Sommer vient de publier de *Nouveaux aperçus sur les manuscrits de la Mer Morte* [5] qui font suite aux *Aperçus préliminaires*, analysés dans l'*Ami* 1951, p. 101-103. Il est certain que des hypothèses fondamentales de l'auteur ont reçu, dans l'ensemble, une confirmation des données et des faits : la date proposée pour le dépôt des manuscrits a été admise par le P. de Vaux, la thèse essénienne rallie aujourd'hui un grand nombre de critiques de tendances diverses, la thèse qui identifie les Kittim et les Romains

[1] C'est l'idée de B. Blumenkranz, dans *Rev. des études juives*, cix.

[2] Dans *Rev. biblique*, 1949, p. 612-613.

[3] On les trouve dans *la Vie intellectuelle* du 25-2-1940 (p. 200-215), du 15-3-1940 (p. 371-378) et du 15-4-1940 (p. 54-64) ainsi que dans *Angelicum* 1943, p. 143-165.

[4] Lettre de Jérusalem aux anciens et aux amis de l'Ecole biblique du 31 déc. 1952.

[5] In-8 de 222 pages, coll. *L'Orient ancien illustré*, no 5. Paris, A. Maisonneuve, 1953.

gagne des partisans. D.-S. a été sur tous ces points un bon orienteur et il a en cela d'autant plus de mérite qu'on se trouvait, en 1950, devant un problème encore bien obscur et inexploré. On lira donc avec un véritable intérêt les pages qui nous introduisent dans la vie intérieure de « la Communauté de Dieu ». Une analyse du « *Manuel de discipline* » redonne vie aux textes de Pline, Philon et Josèphe. « Nation solitaire, singulière pardessus toutes les autres, sans femme, sans amour, sans argent », écrit Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, v, 17) : « Cité heureuse », commentera plus tard Dion Chrysostome. La communauté de vie et de biens avait frappé Philon et Josèphe (p. 95-96), elle se retrouve ici :

Car toutes les choses seront en commun :
la vérité et la vertueuse humilité,
et le pieux amour et le souci de la justice,
l'un envers l'autre, dans le saint Parti,
et en tant que fils de l'Assemblée éternelle...
Et en commun ils mangeront
et en commun ils béniront
et en commun ils délibéreront...
Et tous ceux qui sont volontaires pour sa vérité
apporteront toute leur intelligence et leur force et leurs [biens
dans la communauté de Dieu...

Comment ne pas évoquer ici la première communauté chrétienne de Jérusalem (Act., II, 45 ; IV, 32, 34-35) ?

Les rapports étroits entre la secte juive et le christianisme naissant ne sont ni niables ni embarrassants. Si le premier ouvrage de D.-S. a rencontré des réactions un peu vives [6], c'est que l'accent sembla mal mis. Jésus apparaissait, « à bien des égards, comme une étonnante réincarnation du Maître de justice » ; ce dernier nous était montré *incarné*, supplicié, *rédempteur* et on attendait sa *parousie*. Il y avait là « un ensemble presque hallucinant » de similitudes. L'auteur nous dit maintenant qu'il avait alors « esquissé un rapide parallèle qui tendait à piquer la curiosité du lecteur, sans prétendre nullement régler, au prix d'une simplification excessive, un problème des plus complexes » (p. 207). Avec objectivité et délicatesse, D.-S. reprend aujourd'hui le parallélisme esquissé en insistant sur les différences.

Bien volontiers nous signalons donc son ouvrage comme une bonne introduction à cette littérature qui nous restitue quelque peu le climat dans lequel le christianisme — formation originale — semble s'être épanoui.

III. — SUR L'ANCIEN TESTAMENT

1. — Le chanoine H. Hilaire, curé de Satillieu (Ardèche), a ses grades en Ecriture sainte. Cette double qualité l'habilitait à nous donner des notes qui facilitent aux prêtres, aux maîtres et aux catéchistes l'enseignement de l'Histoire sainte. Sa plaquette, fort bien réussie, sur la Genèse [7], suit le détail du premier livre de la Bible. Une autre brochure, encore à venir, se contentera de donner quelques notes succinctes sur les autres livres de l'Ancien Testament.

En quelques pages, l'auteur rappelle d'abord les principes d'herméneutique qui empêcheront les novices — et les autres — de se poser de pseudo-problèmes. L'explication des trois premiers chapitres de la Genèse l'a conduit à une méthode originale : sept tableaux résument les sept récits qu'on y peut trouver ; chaque tableau présente trois colonnes. Dans la première, les enseignements doctrinaux et les faits dogmatiques ; dans la deuxième, les procédés littéraires à ne pas prendre à la lettre ; dans la troisième, on est averti de ce qu'il ne faut pas chercher dans le texte inspiré. A partir de Gen. IV, le commentaire devient moins serré.

Les orientations sont ouvertes ; on rejoint les vues de R. de Vaux, Hauret, Chaine dont l'*Ami* a analysé les travaux. C'est avec plaisir qu'on constate de plus en plus un *consensus*. — Deux ou trois remarques. Les lecteurs de Gen., I ne sont pas un peuple « primitif » (p. 27). L'anthropologie sous-jacente à Gen., II, 7 n'est pas suffisamment mise en valeur : ce n'est pas par le « souffle de vie » en effet que l'homme se distingue de l'animal mais par la « *néfésch* », seule promise à la survie ; H. semble avoir pensé l'anthropologie biblique en termes grecs (p. 31-32). Les hypothèses sur la nature du premier péché auraient pu être réduites sans inconvénient : que peut signifier « l'interdiction de rapports extra-conjugaux » (p. 38) pour un auteur qui parle d'un couple unique ? Les « fils d'Elohim » s'unissant aux « filles des hommes » ne peuvent représenter une race d'envahisseurs (p. 51).

2. — Un de nos correspondants a été frappé de ce qu'en Gen., II, 17, l'homme reçoive seul la défense de manger du fruit de l'arbre de science et de ce qu'en Gen., III, 3, Eve en soit avertie. A quel moment Dieu a-t-il donc formulé sa défense ?

Il n'y a là aucun problème, quand on a compris que ces récits ne photographient pas une suite phénoménale d'événements. Ecoutons le chanoine Hilaire : « Ces récits abondent en images, en figures, en symboles. Ils concrétisent des idées, idéalisent les faits, dramatisent les situations, brossent des tableaux artificiels, sont pleins d'anthropomorphismes, de métaphores, d'hyperboles, de figurations symboliques, de descriptions populaires et de mises en scène vivantes » (p. 22). Le jardin paradisiaque, les arbres, les visites de Dieu, les conversations tenues, autant de moyens de nous mettre sur la piste de l'enseignement essentiel, autant de « points de départ », autant d'images utiles, qu'il ne nous est pas demandé de *durcir*. Dans la mesure où notre enseignement y trouve un appui, il n'y a aucune difficulté à les utiliser de notre mieux. A la Sixtine, Michel-Ange a représenté Dieu faisant sa défense à nos deux premiers parents.

---

3. Q. — Je vous serais très reconnaissant si vous aviez la bonté de traiter dans votre estimée revue la question de l'*esclavage en Israël*. La législation à ce sujet, p. ex. dans Exode XXI et Lévitique XXV est de nature à étonner nos fidèles. On m'a rapporté que

[6] Nous rappelons que le titre de l'article de l'*Ami* 1951, p. 101 : *Le Christianisme avant le Christianisme ?* n'était point emprunté à l'ouvrage de D.-S.

[7] *Comment enseigner l'Histoire sainte* (méthode et pratique) en sous-titre : *Les origines : livre de la Genèse*, 90 p., prix, 135 fr., franco, 150 fr. chez l'auteur, curé de Satillieu, Ardèche (C. c. p. Lyon 443.66).

Clemenceau reprochait à la Bible sa législation en ce domaine. Ce n'aura pas été sa seule « difficulté » !

Serait-il possible de donner au sujet de l'esclavage dans l'Ancien Testament un exposé, une explication et une justification ?

R. — L'esclavage fait partie de ces *institutions* que la civilisation biblique avait en commun avec les civilisations du Proche Orient ancien. Le problème est le même que pour les autres institutions qui risquent aujourd'hui de nous scandaliser : polygamie, hérem [8].

La révélation biblique a introduit dans ces institutions un principe qui a fini — à l'aide d'autres facteurs — par les miner de l'intérieur. Ce principe n'est autre que la dignité de l'homme, enfant de Dieu. A l'époque du Nouveau Testament l'égalité spirituelle de tous les hommes est fortement affirmée (Gal., III, 28). Néanmoins S. Paul a recommandé aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres (Eph., VI, 5) et à ces derniers d'être équitables (Col., IV, 1). Il n'a point prôné l'abolition de l'esclavage : le renversement des institutions ne fut point le but du christianisme ; il est révolutionnaire d'une autre manière :

Il allait hériter d'un monde déjà fait
Et pourtant il allait tout entier le refaire.

Ce que Péguy disait du Christ s'applique déjà aux anciens législateurs d'Israël. Il y a, dans l'histoire sainte, des pages sombres au sujet de l'esclavage (voir Neh. V : vente de débiteurs insolvables, vente des filles), mais c'est un fait que l'esclave hébreu était protégé par une législation et que la loi sur l'affranchissement septennal (Ex. XXI) le favorisait — quoique elle ne fût pas toujours observée (Jér., XXXIV, 8-16). Il faut en dire autant de l'affranchissement jubilaire prévu en Lév., XXV. Le caractère un peu utopique de cette loi ne l'empêche point de traduire une très belle aspiration.

Sur l'esclavage en Israël, voir H. Lesêtre, dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux, *sub voce*.

A. GELIN, P. S. S.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Irréligion ou fausse religion ?

Q. — Je vous avais posé une question : « L'irréligion est-elle préférable à la pratique d'une religion fausse » ? — Vous y avez répondu dans le n° du 8 janvier, p. 30. Mais votre réponse ne me satisfait qu'à moitié : c'est une réponse *in abstracto*. Soyons concrets : Albert ne pratique aucune religion ; mais il est honnête, charitable, bon garçon, en un mot. Joseph est aussi bon que lui et, en plus, il va à la synagogue juive (ou bien à l'église schismatique ou bien au temple protestant, ou bien encore à la pagode chinoise, peu importe, car je veux simplement signaler le fait de la pratique d'une religion fausse sans entrer dans le détail des degrés de fausseté), où il entend des sermons dans lesquels l'erreur se mêle à la vérité à des degrés divers, et où il prend part à des rites plus ou moins éloignés de l'orthodoxie. *Objectivement* parlant, la conduite de Joseph est-ellle meilleure que celle d'Albert ?

R. — L'insistance de notre correspondant ne s'explique guère. Comment juger *objectivement* de situations qui sont essentiellement *subjectives* [1] ? Il s'agit, en effet, de la *conduite* d'Albert et de Joseph ; et il est impossible de porter sur cette conduite un jugement ne tenant pas compte des dispositions subjectives de l'un et de l'autre. A la fin de notre réponse du 8 janvier, nous avions considéré en quelques mots l'aspect subjectif qui, en certains cas, pourrait conduire à une solution différente de celle qui avait été proposée. « Peut-être avez-vous observé, disions-nous à notre correspondant, qu'il est souvent plus facile d'amener à la vérité un homme chez qui la religion est encore table rase et qui, par là-même, offrira moins d'obstacle intérieur à sa conversion ». Et dans une lettre personnelle, nous lui avions indiqué l'exemple de Clovis, encore païen, qu'il avait été plus facile d'amener à la vraie foi que les chefs des Burgondes et des Wisigoths ariens.

Quoi qu'il en soit, nous n'aurions rien à ajouter à notre précédente réponse si l'insistance de notre consultant n'était pour nous l'occasion de revenir sur un document romain de toute première importance que M. Cristiani a déjà signalé à nos lecteurs d'après la revue espagnole *Ecclesia*, mais dont la *Documentation catholique* [2] a publié le texte dans une traduction française. Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de reprendre un exposé qui fut fait très objectivement dans l'*Ami* du 4 décembre 1952 ; il s'agit ici uniquement de mettre en relief les principes apportant quelque lumière au problème proposé avec tant d'insistance par notre correspondant.

* *

De toute évidence, celui-ci est pleinement d'accord avec le Saint-Office qui, d'une part, rappelle que « nul ne se sauvera si, sachant que l'Eglise est d'institution divine par le Christ, il refuse, malgré cela, de se soumettre à elle ou se sépare de l'obédience du Pontife romain », car « non seulement notre Sauveur a ordonné que tous les peuples entrent dans l'Eglise, il a aussi décrété que c'est là un moyen de salut sans lequel nul ne peut entrer dans le royaume éternel de la gloire ». Mais, d'autre part, la Suprême Congrégation insiste sur la possibilité du salut, pour ceux qui, sans être incorporés *de fait* à l'Eglise, peuvent néanmoins lui être unis par le *désir*.

* *

[8] Voir nos *Problèmes d'Ancien Testament*, au chapitre *Morale et Ancien Testament*, p. 78-80.

[1] Objectivement parlant, « toute doctrine opposée à la vraie foi, d'une façon soit négative (conscience), soit privative (ignorance), soit positive (doctrine contraire), constitue en soi une infidélité ». *D.T.C.*, art. *Hérésie*, t. VI, col. 2211. En soi, l'une ne vaut pas mieux que l'autre, et Joseph est tout aussi à plaindre qu'Albert.

[2] Le texte de la lettre du St-Office, dans le n° du 2 novembre 1952. C'est peut-être la première fois qu'une Congrégation romaine donne une explication authentique de l'axiome : *Hors de l'Eglise, pas de salut*. On pourra, à ce sujet, se référer à notre article du 13 novembre 1952, auquel, après l'explication officielle de Rome, nous n'avons pas à changer un mot.

Par là se trouve éliminée une erreur que notre correspondant lui-même, parlant de religions fausses en dehors du catholicisme et de leurs degrés divers de fausseté, et que nous-mêmes, établissant pour les non catholiques des possibilités et facilités plus ou moins grandes de salut, avions l'un et l'autre implicitement écartée : l'erreur de l'indifférentisme en matière religieuse. Le Saint-Office la signale d'un mot, en réprouvant avec Pie IX et Pie XII la thèse de « ceux qui affirment erronément que tous les hommes peuvent se sauver à titre égal dans toutes les religions ». On retrouve cette erreur condamnée par le *Syllabus* (prop. 16 et 17). La proposition 16 est empruntée presque littéralement à l'encyclique *Qui pluribus* (9 nov. 1846) ; elle se réfère également à l'allocution *Ubi primum* (17 déc. 1847) et à l'encyclique *Singulari quidem* (17 mars 1856). La proposition 17 est entièrement extraite de l'allocution *Singulari quadam* : « C'est une autre erreur et non moins pernicieuse qui s'est infiltrée en certaines parties de l'univers chrétien et s'est gravée dans l'esprit de beaucoup de catholiques *qui ont confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne sont pas dans la véritable Eglise du Christ* » [3].

Mais tout aussitôt, Pie IX prévient un malentendu possible : la réprobation de l'erreur qu'il vient de condamner ne doit pas être interprétée comme une condamnation de tous ceux qui vivent en dehors de l'Eglise visible : « Loin de nous l'audacieuse pensée d'imposer des limites à la miséricorde divine qui est infinie ; loin de nous la volonté d'approfondir les desseins et jugements secrets de Dieu : c'est un abîme immense, dans lequel ne peut pénétrer aucune pensée humaine ». Et derechef, dans l'encyclique *Quanto conficiamur mœrore* (10 août 1863), après avoir condamné l'erreur de ceux qui prétendent qu'on peut se sauver hors de l'Eglise catholique, Pie IX ajoute aussitôt : « Ceux qui sont dans une ignorance invincible à l'égard de notre sainte religion, mais qui observent fidèlement les préceptes de la loi naturelle gravés par Dieu dans tous les cœurs et qui, prêts à obéir à Dieu, mènent une vie honnête et probe, peuvent, par la lumière divine et la vertu de la grâce, obtenir aussi la vie éternelle ; car Dieu pénètre, scrute et connaît les cœurs et les esprits, les pensées et la conduite : dans sa bonté et sa clémence suprêmes, il ne consentira jamais à punir des supplices éternels un homme qui n'est pas coupable d'une faute volontaire » [4]. Mais déjà, dans l'allocution *Singulari quadam*, le pape avait insisté sur l'ignorance invincible de la vraie religion, qui exempte de faute ceux qui en sont victimes. Mais qui peut indiquer les limites d'une telle ignorance ? Tant de circonstances de peuples, de régions, de formation intellectuelle et d'autres choses peuvent ici intervenir ! Quoi qu'il en soit, conclut Pie IX : « Suivant que la charité le demande, ne cessons pas de prier pour que toutes les nations, de tous côtés, se convertissent au Christ, et dévouons-nous de toutes nos forces au salut commun des hommes ; car *le bras du Seigneur ne s'est point raccourci* (Is., LIX, 1) et les dons de la grâce céleste ne manqueront aucunement à ceux qui désireraient et demanderaient d'un cœur sincère d'être réjouis de cette lumière » [5].

Ainsi donc pouvons-nous dire avec M. Capéran, soit dans l'allocution *Singulari quadam*, soit dans l'encyclique *Quanto conficiamur*, les deux vérités complémentaires s'équilibrent, pour ainsi dire, l'une l'autre, formulées qu'elles sont sous la garantie d'une semblable certitude et d'une égale notoriété. « *Tenendum quippe ex fide est* », dit l'allocution, et immédiatement après : « *sed tamen pro certo pariter habendum est* », c'est une doctrine de foi que personne ne peut se sauver en dehors de l'Eglise Apostolique Romaine, mais il faut pareillement tenir pour certain que l'ignorance invincible de la vraie religion n'entraîne devant Dieu aucune faute. Même parallélisme dans l'encyclique : « *Notum Nobis vobisque est* » et tout aussitôt « *sed notissimum quoque est* » ; c'est une vérité connue que les observateurs de la loi naturelle qui ignorent invinciblement la vraie religion peuvent, avec le secours de la lumière et de la grâce divines, parvenir à la vie éternelle ; mais c'est un dogme de foi très connu aussi qu'on ne peut se sauver hors de l'Eglise catholique. *Quant à fixer les limites de l'ignorance invincible selon le caractère et la diversité des peuples, qui oserait y prétendre?* [6]

Et, dans l'allocution, le pape insiste sur notre ignorance des bornes de la miséricorde divine : « c'est quand notre âme, séparée des liens du corps, verra Dieu tel qu'il est, *que nous comprendrons seulement de quel nœud étroit et beau s'unissent en Dieu la miséricorde et la justice* » [7].

Nous avons souligné les deux pensées exprimées par Pie IX, car elles montrent bien l'impossibilité de donner une réponse péremptoire à la question concrète posée par notre consultant. Comment fixer, même objectivement, les conditions meilleures ou pires dans lesquelles se trouvent Albert ou Ernest ? Tous deux sont droits et honnêtes ; tous deux sont donc susceptibles d'attirer sur eux les grâces divines. Dans quelle mesure le manque total de religion laisse-t-il le champ libre à l'influence de ces grâces ? Dans quelle mesure les enseignements religieux de la synagogue, du temple, de l'église schismatique, de la pagode apportent-ils des obstacles à la même influence ? Dieu seul le sait, et nous ne pouvons songer à scruter les mystères divins. Bien plus, c'est ici la question de l'ignorance invincible qui se pose. En mettant les choses au mieux, l'ignorance d'Albert peut être totale ou plutôt c'est une « nescience » ; et la bonne foi d'Albert sera peut-être tout à fait négative. L'ignorance de Joseph ne sera invincible que dans la mesure où les vérités qui se mêlent aux erreurs dans la religion qu'il pratique ne provoqueront pas en son âme une inquiétude relative à des vérités plus complètes. On le voit, les données objectives du problème ne suffisent pas à le résoudre, pas même à le poser en termes exacts.

* *

La lettre du Saint-Office à Mgr l'archevêque de Boston rappelle l'enseignement de Pie IX et en rapproche celui de Pie XII dans *Mystici Corporis*.

[3] Denz.-Bann., n° 1646.
[4] Id., n° 1677.

[5] Id., n° 1647, 1648.
[6] L. Capéran, *Le problème du salut des infidèles*. Essai théologique, Toulouse, 1934, p. 140.
[7] Denz.-Bann., n° 1647.

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'article (*Ami*, 1952, p. 700) où semblable doctrine a été exposée en fonction de la même encyclique. La lettre du Saint-Office, condamnant l'attitude intransigeante du P. Feeney, s'appuie également sur l'enseignement de Pie XII — qui est l'enseignement catholique traditionnel — pour rappeler que ceux qui ne sont pas incorporés en *fait* à l'Eglise visible, peuvent l'être en *désir*.

Dans son infinie miséricorde, Dieu a voulu que, puisqu'il s'agissait des moyens de salut ordonnés à la fin ultime de l'homme non par nécessité intrinsèque, mais seulement par institution divine, leurs effets salutaires puissent également être obtenus dans certaines circonstances, lorsque ces moyens sont seulement objets de « désir » ou de « souhait ». Ce point est clairement établi au Concile de Trente, aussi bien à propos du sacrement de Baptême qu'à propos de la Pénitence.

Il faut en dire autant, à son plan, de l'Eglise en tant que moyen général de salut. C'est pourquoi, pour qu'une personne obtienne son salut éternel, il n'est pas toujours requis qu'elle soit *de fait* incorporée à l'Eglise à titre de membre, mais il faut lui être uni tout au moins par *désir* ou *souhait*.

Cependant il n'est pas toujours nécessaire que ce désir soit explicite comme dans le cas des catéchumènes. Lorsque quelqu'un est dans une ignorance invincible, Dieu accepte un *désir implicite*, ainsi appelé parce qu'il est inclus dans la bonne disposition de l'âme, par laquelle l'on désire conformer sa volonté à celle de Dieu.

Ces choses sont clairement exprimées dans la Lettre dogmatique publiée par le Souverain Pontife Pie XII, le 29 juin 1943 « sur le Corps mystique de Jésus-Christ »... Dans cette Lettre, en effet, le Souverain Pontife distingue clairement ceux qui sont *actuellement* incorporés à l'Eglise comme membres et ceux qui lui sont unis par le désir seulement.

Parlant des membres qui forment ici-bas le Corps mystique, le même auguste Pontife dit : « Seuls font partie des membres de l'Eglise ceux qui ont reçu le Baptême de régénération et professent la vraie foi, qui, d'autre part, ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du corps ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime ». (Trad. de la Bonne Presse, p. 13).

Vers la fin de la même Encyclique, invitant à l'unité, avec la plus grande affection, ceux qui n'appartiennent pas au corps de l'Eglise catholique, il mentionne ceux qui « par un certain désir et souhait inconscient, se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur ». (Trad. de la Bonne Presse, p. 57). Il ne les exclut aucunement du salut éternel, mais il affirme par ailleurs qu'ils se trouvent dans un état « où nul ne peut être sûr de son salut éternel », et même qu' « ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Eglise catholique. »

Qui ne voit — et le Saint-Office en fait le rapprochement exprès — que Pie XII reprend ici la doctrine proposée il y a un siècle par Pie IX ? De cette doctrine, — où s'affirme l'importance, pour le salut d'un non catholique, du désir *implicite* d'appartenir à l'Eglise véritable, — il semble qu'on puisse tirer une indication utile pour éclairer le problème qui nous est soumis. Albert, qui n'est qu'un païen honnête et bon garçon, pourra-t-il trouver facilement dans son honnêteté naturelle le désir de conformer sa volonté personnelle à la volonté d'un Dieu qu'il ne connaît peut-être même pas ? Notre consultant a oublié de nous fournir ici un élément essentiel du problème. Albert est totalement irréligieux ; soit ! Mais a-t-il personnellement quelque notion de Dieu et des exigences morales qui logiquement, même au simple point de vue de la raison naturelle, découlent de cette connaissance ? Joseph, lui, a certainement cette notion de Dieu et des exigences qu'elle comporte ; le seul point obscur de sa situation est l'ignorance invincible ou le doute dans lequel il peut se trouver à l'égard de la vraie religion. Objectivement parlant, Joseph est donc, tout compte fait, en possession de plus d'éléments pour parvenir à la vérité. Le seul point qui le mettrait en état d'infériorité serait une obstination, s'inspirant de motifs peu recommandables, qui l'empêcherait d'éclaircir ses doutes, de chercher la lumière et de rompre les liens qui le retiennent encore dans l'erreur. Mais on peut également supposer son entière bonne foi, même s'il connaît la religion catholique, et peut-être précisément parce qu'il la connaît mal en raison de l'enseignement religieux erroné qu'il reçoit dans sa confession. Ne connaissons-nous pas d'illustres convertis — tel Newman — qui ont longtemps hésité, se demandant même si la vérité ne se trouvait pas en dehors de l'Eglise romaine ?

* *

La lettre du Saint-Office fournit un dernier élément d'appréciation.

Il ne faudrait pas croire que n'importe quelle sorte de désir d'entrer dans l'Eglise suffise pour le salut. Le désir par lequel quelqu'un adhère à l'Eglise doit être animé de charité parfaite. Un désir implicite ne peut pas non plus produire son effet si l'on ne possède pas la foi surnaturelle, « car celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe et qu'il rémunère ceux qui le cherchent » (Hebr., XI, 6). Le *Concile de Trente* déclare (Sess. VI, ch. 8) : « La foi est le principe du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification. Sans elle, il est impossible de plaire à Dieu et de compter parmi ses enfants [8]. »

Nous pouvons ici considérer trois aspects de cette dernière affirmation du Saint-Office.

a) Le salut éternel exige de nécessité de moyen absolue l'état de grâce, tout au moins à la mort. En conséquence, pour être un gage de salut éternel, le désir implicite d'appartenir à la véritable Eglise du Christ « *doit être animé de charité parfaite* ». Seule, en effet, la charité parfaite peut conférer à l'âme la justification extra-sacramentelle. Et cette charité implique l'amour de Dieu par-dessus tout autre amour, parce que Dieu est infiniment aimable. Sans doute, la grâce divine ne manque pas à Albert. Il est impossible à l'homme déchu, sans le secours de la grâce, d'observer la loi naturelle et surtout de persévérer dans cette honnêteté tout humaine. Les thomistes diront même que cette grâce est la grâce sanctifiante. Théoriquement donc, si l'honnêteté, la charité, le « bon garçonnisme » d'Albert existaient réellement sur toute la ligne des exigences de la morale même simplement naturelle, nous serions assurés qu'il possède la grâce sanctifiante et donc qu'il a eu le désir, tout au moins implicite, d'appartenir à l'Eglise du Christ. Mais, pratiquement,

[8] Denz.-Bann., n° 801.

en est-il réellement ainsi ? L'honnêteté, la « charité » du bon garçon, quoique très réelles dans l'ordre naturel, peuvent très bien s'allier à des fautes personnelles, secrètes ou publiques, obstacles décisifs à la vie de la grâce. A ce point de vue, et même avec toute la bienveillance possible, on ne peut donner un avantage certain à Albert. — Selon les apparences, Joseph, aussi bon qu'Albert, se trouve cependant placé dans une meilleure situation. Irréligieux, Albert sans doute ne prie pas ; Joseph qui pratique une religion « fausse », mais enfin qui pratique une religion, prie et s'efforce de réaliser en lui la vie morale prescrite par sa religion. S'il est de bonne foi, sa prière ne peut être vaine et ses efforts ne resteront pas sans résultat. Pas plus qu'Albert, peut-être, il n'aboutira pas à la charité justifiante : mais cependant, pour gagner la partie, son jeu comporte des atouts qu'Albert ne possède pas.

b) Le Saint-Office rappelle, en second lieu, la parole de l'épître aux Hébreux : « Celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe et qu'il rémunère ceux qui le cherchent ». Cette connaissance d'un Dieu rémunérateur (et c'est sous cet aspect minimum que la foi en Dieu fin surnaturelle de l'homme racheté doit être envisagée pour aboutir au désir implicite de l'Eglise et à la justification) est-elle facilement accessible au « bon garçon » qui se tient éloigné de toute religion et vraisemblablement ne prie jamais ? Une grâce de conversion, éclairant son âme sur ce point essentiel, lui sera certainement donnée — elle n'est refusée à personne — au moment marqué par la divine Providence, peut-être à l'instant suprême de la mort ; mais la vie areligieuse menée par Albert lui permettra-t-elle d'accueillir cette grâce et d'y répondre ? Albert ne se trouve-t-il pas — et plus que les adeptes de religions non catholiques — dans l'état décrit par le Saint-Père, « où nul ne peut être sûr de son salut éternel » ? Sans doute, Joseph, protestant, juif, orthodoxe ou shintoïste, n'est-il pas assuré, lui non plus, de son salut éternel. Mais, encore une fois, il connaît Dieu, la vie future, les sanctions de l'au-delà — sous des traits qui ne correspondent guère à l'eschatologie catholique, c'est possible — mais enfin il connaît suffisamment et *grosso modo* ces vérités pour pouvoir, bien plus facilement qu'Albert, « croire que Dieu existe et qu'il rémunère ceux qui le cherchent ».

c) Enfin, un troisième point, le plus important, est touché par le Saint-Office : le désir implicite ne peut produire son effet que s'il s'inspire *d'une foi surnaturelle*. Le Concile de Trente en fait la condition *sine qua non* de toute justification. Ceux de nos anciens lecteurs qui possèdent l'année 1925 pourront y trouver, à la date du 4 juin, toutes les explications théologiques sur la nécessité de l'acte de foi surnaturel pour la justification de l'infidèle. Cet acte de foi surnaturel est aussi nécessaire à Albert qu'à Joseph. Sera-t-il plus facile pour le premier ou pour le second ? Les supposant tous deux de bonne foi et dans l'ignorance invincible de la vraie Eglise, il semble que nous puissions, à leur égard, retenir la conclusion de notre article de 1925. Nous y comparions la situation de l'infidèle n'ayant, en certaines circonstances extraordinaires, pour lui permettre l'acte de foi salutaire, que le secours d'une grâce d'illumination intérieure, suppléant totalement la révélation extérieure et les motifs de crédibilité, et celle, plus fréquente, de l'infidèle trouvant encore dans son milieu religieux, si défavorable soit-il, quelques restes dogmatiques de la révélation primitive. La comparaison pourrait ici être reportée à Albert et à Joseph et notre conclusion ultime, en modifiant quelques expressions, serait en faveur de Joseph : « Son milieu, *en soit défavorable*, à cause de toutes les déformations qu'y auront introduites le paganisme, l'hérésie ou le schisme, pourra devenir, par la grâce de Dieu, *accidentellement favorable* (disons : plus favorable) à l'homme de bonne volonté et de bonne foi qu'est Joseph. »

A. M.

Messes pour les vivants

Q. — Une abonnée de *L'Echo des Françaises* a posé à ce journal la question suivante : « *Peut-on faire dire de son vivant des messes pour le repos de son âme ?* » — La réponse donnée était ainsi rédigée : « C'est une manière de faire tout à fait à encourager, comme l'avait souligné le Pape Benoît XV dans une lettre du 31 mai 1921. Il est toutefois à noter que, dans ce cas, le Sacrifice de la messe peut être offert en réparation des peines déjà méritées, mais non pas des peines que nous mériterions par la suite. »

Comment faut-il comprendre cette réponse dont la fin intrigue un de mes paroissiens ?

R. — La réponse donnée par *L'Echo des Françaises*, toute succincte qu'elle est, est néanmoins exacte. Pour permettre à notre correspondant d'en faire comprendre le sens à son paroissien, nous développerons cette réponse en la précisant sur certains points déjà abordés dans l'*Ami*, à plusieurs reprises.

1. — Tout d'abord, le bref *Sodalitatem* de Benoît XV n'avait pas pour but de trancher une controverse — inexistante d'ailleurs — savoir : est-il préférable de faire célébrer des messes de son vivant ou de renvoyer cette célébration après la mort pour obtenir une délivrance plus rapide du purgatoire ? Il s'agissait simplement d'accorder des indulgences à l'Association pieuse de Notre-Dame de la Bonne Mort de Tinchebray, pour la récitation d'une prière qu'il approuve et pour la célébration du saint sacrifice à l'intention d'obtenir une bonne mort pour soi et pour les autres.

Le contenu du bref roule tout entier sur les précieux avantages que présentent, pour tous les fidèles, le souvenir habituel de la mort, le désir de la rendre bonne, la prière faite à cette intention et surtout l'efficacité toute particulière du saint sacrifice pour obtenir cette grâce la plus précieuse de toutes, en même temps que la remise des peines temporelles qui peuvent rester à solder, une fois le péché pardonné. Toutefois, une phrase doit retenir l'attention du lecteur : « *Les fruits du sacrifice de la messe sont d'une bien plus grande efficacité pendant la vie qu'après la mort, car l'application qui en est faite aux vivants bien intentionnés et bien disposés est plus directe, plus certaine et plus abondante : en conséquence, la messe, avec la vertu de nous assurer la grâce de la persévérance finale,*

a encore celle de nous offrir dès cette vie le moyen efficace d'apaiser la justice de Dieu et d'acquitter entièrement ou du moins d'abréger considérablement l'expiation des peines du purgatoire. » — Cette déclaration du Pape, de toute évidence, doit être entendue conformément aux principes de la saine théologie. Il ne peut être question que de l'expiation des peines dues aux péchés déjà pardonnés et, par conséquent, appartenant à la vie présente. On ne saurait concevoir que Dieu, prévoyant un avenir plus ou moins troublé pour celui qui fait offrir, à son intention personnelle, le sacrifice eucharistique, suspende les effets de la messe et en reporte l'application au moment où l'âme entrera au purgatoire. C'est en ce sens que le théologien de *L'Echo des Françaises* a fort exactement répondu : « Le sacrifice de la messe peut être offert en réparation des peines déjà méritées, mais non pas des peines que nous mériterons par la suite ».

2. — Toutefois certaines précisions peuvent être apportées à cette affirmation générale. On peut distinguer dans la messe le fruit *impétratoire*, le fruit *propitiatoire*, ce dernier distinct du fruit *satisfactoire*.

a) Il n'existe aucune répugnance à admettre que le fruit *impétratoire* soit appliqué seulement dans l'autre vie, si la demande est formulée précisément en ce sens.

b) Si l'on veut distinguer le fruit *propitiatoire* du fruit *satisfactoire*, on peut encore admettre que l'application de ce fruit soit reportée, en une certaine mesure dans l'autre vie.

« De même que Dieu, en raison de certains péchés, peut être incité à refuser au pécheur des grâces ultérieures plus abondantes et plus efficaces ; ainsi, à cause de certains péchés ou de certaines négligences dont les défunts se sont rendus coupables sur terre, la justice divine a pu décider — et on doit estimer qu'il en est souvent ainsi — qu'en punition de ces fautes, les suffrages des vivants, les satisfactions personnelles, les indulgences, les satisfactions des messes célébrées, n'atteindront et ne soulageront tel ou tel défunt que si la juste colère de Dieu est au préalable apaisée et que si les justes exigences de sa justice sont au préalable satisfaites. » (*Ami*, 1926, p. 355).

Ne peut-on pas dire que cette juste colère, ces justes exigences seront, dans une certaine mesure, déjà apaisées et satisfaites, en raison des messes que le défunt aura, de son vivant, fait célébrer pour lui-même ? Même si de nouvelles fautes ont suivi l'offrande de ces messes, Dieu, considérant *l'ensemble des dispositions* de l'âme au cours de sa vie mortelle, sera porté à une plus grande indulgence. C'est, en somme, sous un autre aspect, la question de la capacité des défunts à recevoir les fruits du saint sacrifice : « S'il s'agit des défunts, écrit Billot, leur plus ou moins grande capacité pourra être conçue soit en raison du plus ou moins d'intensité de leur charité actuelle, ou *encore en raison du plus ou moins de soin qu'ils auront apporté, au cours de leur vie terrestre, à se procurer l'offrande du saint sacrifice* » (*De sacramentis*, I, 1924, p. 632).

c) Quant au fruit *satisfactoire* proprement dit, il est impossible d'imaginer que Dieu le tienne en suspens, pour ne l'appliquer que dans l'autre vie, pour les péchés non encore commis au moment où la messe est célébrée. Suarez a envisagé explicitement ce point de théologie (*Commentarii et disputationes in III^am^ partem D. Thomæ*, disp. 70, sect. 10, n. 14, édit. Vivès, t. XXI, p. 754) :

Pour percevoir cet effet *ex opere operato* du sacrifice (il s'agit de la rémission de la peine temporelle), il faut que le sujet en ait actuellement besoin. En d'autres termes, il faut que celui, pour qui on offre le saint sacrifice, ait encore une dette de peine temporelle à expier, conséquemment à un péché déjà pardonné. Si la faute n'est pas encore pardonnée, elle constitue par elle-même un obstacle à la remise de la peine. Mais si la faute est totalement pardonnée, non seulement quant à la coulpe, mais quant à la peine, il ne reste rien qui justifie l'action du sacrifice... *Mais on pourrait se demander si, en pareil cas, ce fruit ne pourrait pas être, dans l'acceptation divine, appliqué à ce juste, de manière à lui profiter plus tard, quand il en aurait besoin.*

Il faut répondre qu'une telle acceptation et une telle application ne peuvent exister. Ce serait, en effet, un mode de providence inconvenant, qu'avant le péché commis, il soit déjà, pour ainsi dire, pourvu à la satisfaction de ce péché : ce qui serait une sorte d'invite à pécher impunément, la faute ultérieurement commise ne soumettant le coupable à aucun châtiment, celui-ci étant par avance racheté...

Un autre grand théologien jésuite, le cardinal Jean de Lugo, renforce l'argument par la comparaison suivante :

De même qu'on ne gagne pas d'indulgences pour des péchés à venir ; de même que la satisfaction sacramentelle n'enlève pas la dette de peine pour les péchés non encore commis ; ainsi le sacrifice de la messe ne saurait offrir à Dieu de satisfaction pour une peine qui n'est pas encore due. Sans quoi, *ce serait concéder l'impunité pour le péché. De sa nature, la satisfaction suppose la dette préalable.* (*Opera omnia*, t. V, disp. 19, sect. 10, n. 209).

Toutefois, de Lugo accepte que le fruit d'impétration puisse avoir son effet reporté dans l'autre vie ou dans l'avenir : « Si je ne puis satisfaire aujourd'hui pour un péché non encore commis, je puis néanmoins prier aujourd'hui en vue d'obtenir le secours pour une nécessité future... Nous pouvons donc offrir aujourd'hui le sacrifice eucharistique pour demander à Dieu son aide dans les nécessités à venir » (Ibid.).

3. — On peut donc conclure qu'*en soi* il est plus profitable de faire célébrer pour soi-même de son vivant plutôt qu'après sa mort. Nous en avons apporté quatre raisons principales dans le *D.T.C.*, art. *Messe*, X, 1297 : 1° Le vivant est certain, s'il est en disposition convenable, de participer à *tous* les fruits de la messe, et d'obtenir non seulement les grâces spirituelles, mais encore les secours temporels qui lui permettront de bien vivre et d'augmenter beaucoup sa gloire éternelle. L'offrande du sacrifice de la messe, déclare Benoît XV, « *peut obtenir et assurer à l'âme tous les secours nécessaires et opportuns, non seulement pour éviter le péché et se purifier de ceux qu'elle a commis, mais encore pour persévérer dans la grâce et dans l'amitié de Dieu et mourir de la mort des justes.* » A l'égard des défunts au purgatoire, la certitude n'est plus la même : nous ne pouvons être assurés que tous les fruits de la messe seront appliqués quant à leur valeur satisfactoire. La messe, en effet, à l'égard des défunts n'a d'autre

efficacité *ex opere operato* que l'impétration et la propitiation. Si la messe, *ex opere operato*, offre à Dieu des satisfactions surabondantes, *l'application effective* de ces satisfactions n'est plus *ex opere operato :* elle dépend du bon plaisir de Dieu et de l'acceptation que Dieu veut bien en faire non seulement dans son infinie justice, mais encore dans son infinie miséricorde. « Le sacrifice de la croix, dit Billot, fut satisfactoire et méritoire en tant que cause universelle de notre rédemption ; mais la messe n'est ni satisfactoire ni méritoire *ex opere operato ;* elle est dite propitiatoire en tant que, agissant comme cause particulière, elle demande pour ceux pour qui elle est offerte l'application des mérites de la croix » (*De sacramentis*, I, 638). — 2° Il y a un mérite plus grand pour le vivant qui se prive lui-même en offrant un honoraire pour la célébration de la messe. — 3° Bien plus, le vivant peut assister à la messe qu'il fait célébrer pour lui et, de ce chef, il participe activement à son offrande et en reçoit des fruits plus abondants. — 4° Enfin, peut-on dire encore avec Cappello (*De sacramentis*, I, n° 607), « la célébration de la messe est plus certaine : l'expérience ne démontre-t-elle pas que souvent il devient impossible d'acquitter les messes après la mort de celui pour qui elles devraient être dites, soit à cause des dispositions injustes de la loi civile, soit à cause de la malice ou de l'insouciance des héritiers ou de ceux qui devraient s'en occuper. »

4. — Est-il besoin d'ajouter — et ce sera notre conclusion — que cette doctrine sur l'utilité très grande de faire célébrer pour soi des messes de son vivant n'implique nullement une inutilité des messes à célébrer après la mort. Sommes-nous sûrs qu'à l'heure de notre mort, même avec le secours de la sainte messe, nous aurons acquitté toute notre dette de peine ? Nos dispositions peuvent être si imparfaites, notre fragilité si grande... Oui, il est bon de se réserver aussi des messes après la mort...

A. M.

Evolutionnisme et enseignement

Q. — Professeur de biologie dans un Grand Séminaire, je me suis trouvé fort embarrassé ces jours derniers pour parler de la question de l'origine de l'homme. En préparant ma classe, je suis resté « accroché » par la conclusion de l'encyclique *Humani Generis*, dans laquelle le pape défend *ne in scholis, in cœtibus, in scriptis quibuslibet opiniones hujusmodi proferantur, neve clericis vel christifidelibus quovis modo tradantur.*

Quelles sont, au sujet de l'évolutionnisme, ces « opinions » dont on ne peut parler aux clercs ni aux fidèles ? — S'agit-il de celles qui sont de pures hypothèses, quoique appuyées en quelque manière par la science, et dont il est parlé au début du paragraphe consacré à la science ? — S'agit-il d'interdire la façon audacieuse avec laquelle certains s'écartent des règles de prudence établies par l'Eglise ? mais, en ce cas, pourquoi parler d' « opinions » et non pas simplement d'hypothèses ? En d'autres termes, doit-on plutôt entendre que le Pape défend d'exposer et de soutenir les théories en question comme *opinions,* mais laisse la possibilité d'informer de ces théories, considérées comme de pures *hypothèses*, qui, pour le moment, n'ont pas de preuves suffisantes sérieuses pour permettre de les considérer comme des opinions plausibles ?

R. — Notre réponse sera simple et tiendra en peu de mots, tant la solution de la difficulté proposée paraît claire.

Tout d'abord, opinions et hypothèses semblent ici être considérées comme synonymes. Dès le début de la partie consacrée aux questions qui se rapportent aux sciences positives, Pie XII parle des « hypothèses » qui touchent à l'enseignement de l'Ecriture ou de la Tradition. Un peu plus loin, il déclare que l'Eglise n'interdit pas que la « doctrine » de l'évolution... soit l'objet de recherches et de discussions, et demande simplement que les raisons qui favorisent ou combattent l'une ou l'autre « opinion » soient examinées et jugées avec le sérieux nécessaire, modération et mesure. L'attitude de ceux qui outrepassent cette liberté de discussion en présentant comme une doctrine certaine, nettement établie l'origine du corps humain à partir d'une matière déjà existante et vivante, comme si la révélation divine n'imposait pas en ce domaine une grande modération et la plus grande prudence, est implicitement désapprouvée, sans toutefois que cette désapprobation touche directement l'hypothèse évolutionniste elle-même. Enfin, une dernière « hypothèse », le polygénisme, est déclarée « doctrine » nettement opposée aux enseignements des sources révélées et du magistère relatifs au péché originel. On le voit, hypothèses, opinions, doctrines sont des termes, dans le texte pontifical, interchangeables. Ne nous attachons donc pas aux mots, mais aux doctrines.

Remarquons ensuite que la conclusion de l'encyclique concerne toutes les doctrines *erronées* visées dans *Humani Generis*, et que le pape qualifie d' « opinions nouvelles », et pas seulement les doctrines se rapportant aux sciences biologiques. Pie XII fait aux Evêques et Supérieurs d'Ordre « une grave obligation de conscience de veiller avec le plus grand soin à ce qu'on ne soutienne point des doctrines de ce genre dans les classes, dans les réunions ou par quelques écrits que ce soit, ni qu'on les enseigne de quelque façon que ce soit aux clercs ou aux fidèles ». Et il s'agit des doctrines qualifiées quelques lignes plus haut d'*erreurs :* « ces erreurs qui se répandent aujourd'hui ouvertement ou en secret, par manie de nouveauté ou par un propos d'apostolat ».

En conséquence, par obéissance à cette injonction du Souverain Pontife, vous devez vous abstenir d'enseigner, en biologie, une doctrine évolutionniste qui préconiserait le polygénisme, et si vous devez exposer à vos élèves l'hypothèse de l'évolution appliquée au corps humain, vous vous souviendrez que « la foi catholique nous oblige à maintenir l'immédiate création des âmes par Dieu ».

Enfin, vous devez vous inspirer, comme professeur d'Institut ecclésiastique, des recommandations qui suivent le texte par vous rapporté dans votre question. « Les professeurs d'Instituts ecclésiastiques se rappelleront qu'ils ne peuvent, avec tranquillité de conscience, exercer l'office de professeur qui leur est confié, que s'ils acceptent religieusement et gardent exactement dans leur enseignement les normes de pensée que nous avons statuées... Dans les questions nouvelles que la culture moderne et le progrès rendent actuelles, qu'ils apportent leurs recherches les plus diligentes, mais avec la prudence et la circonspection qui convien-

...nt. » — En conséquence, vous devez, pour vous conformer aux exigences des programmes universitaires, mettre vos élèves au courant des « hypothèses » ou « opinions » ou « doctrines » scientifiques nouvelles concernant l'origine de l'homme, faire valoir près d'eux les raisons qui favorisent ces opinions, mais sans omettre celles qui en marquent encore le caractère hypothétique. Faites-le avec prudence et modération, en soulignant le respect qu'il faut avoir pour les jugements possibles de l'Eglise, comme, par exemple, celui que le Saint-Père a formulé relativement à la création de l'âme par Dieu ou à l'opposition du polygénisme relativement au dogme du péché originel.

Vous avez lu nos articles dans l'*Ami*, octobre 1947, p. 685 ; 1949, p. 476, 691, 449 ; 1950, p. 671 sur l'encyclique *Humani Generis*) ; et les notes de M. Cristiani, 1952, p. 419, 546. Les conclusions en sont conformes aux directives pontificales : puissiez-vous y trouver la lumière que vous nous demandez. A. M.

Q. — Pourquoi le décret du St-Office relatif au communisme, bien que se présentant sous un aspect très immédiat et pratique, n'a-t-il pas été appliqué, du moins en France ?

R. — On est surpris de la question, comme si la France s'était dérobée aux prescriptions du Saint-Siège.

Faut-il rappeler la Lettre des Cardinaux Français du 8 novembre 1949 ? Après avoir déterminé « le sens et l'intention de la décision romaine », elle en a précisé « la portée et l'application en ce qui regarde notre pays ». Comment croire après cela que le décret n'est pas fait pour nous, mais pour d'autres pays où le communisme serait plus redoutable ? « Soyons bien persuadés que pas plus en France qu'en toute autre nation le danger que constitue le communisme n'est imaginaire. Contre lui notre obéissance filiale aux prescriptions du Souverain Pontife nous rendra plus forts... » Enfin la même Lettre, désolidarisant l'Eglise de certaine croisade anti-communiste, maintient une ligne de fermeté contre le mal : « L'Eglise, par sa fermeté vis-à-vis de l'erreur communiste, veut être le meilleur allié des travailleurs dans l'effort qu'ils poursuivent pour réaliser leur idéal de promotion ouvrière. »

Par ailleurs, dans chaque diocèse, les Ordinaires n'ont pas manqué de communiquer à leurs prêtres le décret, en l'accompagnant de directives pratiques. Les divers cas difficiles y sont envisagés : qui encourt l'excommunication ? à qui refuser les sacrements ? comment se comporter pour les baptêmes, les sépultures, les mariages, etc. ? Ces précisions marquent une volonté formelle d'appliquer et de voir appliqué partout le décret romain.

Si des négligences se sont introduites ici ou là, ce qui provoque sans doute la question de notre correspondant, elles n'infirment en rien la vigueur des textes cités. Qu'on veuille bien les relire, en tenant compte des conseils de sagesse pastorale qu'ils rappellent selon les meilleurs principes de la Théologie morale. On trouvera aussi d'utiles commentaires du décret dans *Travaux de l'Action Populaire*, n° 33 (oct. 1949) et *Cahiers d'Action Relig. et Soc.*, n° 66. A. T.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

CINQUANTE ANS AU SERVICE DE DIEU ET DES BELLES-LETTRES

A l'occasion de son double jubilé : cinquante ans de sacerdoce et cinquante ans d'enseignement, les amis et admirateurs de Mgr Jean Calvet, recteur émérite de l'Institut catholique de Paris, lui ont offert une gerbe d'hommages réunis dans un magnifique volume : **Un maître d'aujourd'hui, Jean Calvet** [1]. « L'enseignement est aussi un ministère », écrit S. Exc. Mgr Blanchet, l'actuel Recteur à qui l'on a demandé de « lier la gerbe ». « Le bienfait continu qu'a été l'enseignement de Mgr Calvet suffirait, s'il en était besoin à en donner la preuve. Qui oserait dire que ce prêtre qui n'a été toute sa vie que professeur de littérature française n'a pas bien servi l'Eglise ? » Pour recueillir les leçons de cette vie, il nous suffira d'en présenter les principaux aspects en glanant ici ou là quelques traits rapportés par ceux qui furent les témoins ou les bénéficiaires de son activité.

Les « *Sources* » de Mgr Calvet, ses attaches avec l'aristocratie paysanne, sa fidélité au terroir nous sont montrées par M. Cangardel, président honoraire de la Cie Gale transatlantique, le délicieux écrivain Jean Yole (Dr Léopold Robert, ancien sénateur de la Vendée), qui fit le pèlerinage à la maison quercynoise du jubilaire, et l'auteur de *Gaspard des Montagnes*, M. Henri Pourrat qui reconnaît en lui un très grand conteur. M. Léon Bérard le salue comme l'un des premiers critiques d'une époque qui compte un Brunetière et un Lanson, et le professeur Le Bras comme un précurseur de la sociologie religieuse. Les confidences de l'abbé Géraud Venzac (son ancien élève et son successeur à la chaire de français de l'I. C.) et de M. Jean Guitton sur le prêtre, celles de M. Bernoville sur l'écrivain et l'homme d'action, ajoutent beaucoup à ce que nous savions ou soupçonnions Nous aurons aussi l'occasion de citer, parmi cette cinquantaines de témoignages, d'importance et d'intérêt variés, ceux qui émanent des collègues : Henri Gaillard de Champris, Mgr Louis Pichard, André Combes, Alphonse Dain, Henri Berthaut, A. Müller, Mgr Simon Delacroix, ou des anciens et anciennes élèves, et dans leur abondance féminine ceux des dames ne sont pas les moins précieux.

Les neufs rubriques sous lesquels ils se trouvent groupés pourraient facilement se ramener à trois : le *prêtre-professeur*, le *terrien* et *l'écrivain*.

* *

Prêtre-professeur, Mgr Calvet le fut incomparablement. M. l'abbé Géraud Venzac souligne à juste titre « l'unité » de cette vie sacerdotale. Sa vocation particulière fut, par l'Enseignement et les Lettres, *de donner aux hommes le goût d'aller à Dieu*. « Quelques-uns parmi les prêtres, aime à dire Mgr Calvet lui-même, ont reçu des charismes spéciaux et par conséquent ont à l'intérieur du sacerdoce une vocation particulière.. Quand un prêtre a reçu une de ces vocations particulières, et qu'il en a conscience, et qu'il la sent pressante, et que des autorités révérées l'invitent à obéir à son attrait, il est *prêtre dans la mesure où il la suit.* »

Trop longtemps, le prêtre-professeur fut considéré dans un public assez large, y compris ecclésiastique, comme un prêtre diminué et certains allèrent jusqu'à soutenir cette opinion véritablement trop ingénue que le prêtre-professeur commence à *faire du ministère* à

[1] In-8 de 222 p., illustr. hors texte, 480 fr. — Paris, J. de Gigord, édit., 1952.

l'heure et à la minute où il s'évade précisément de son devoir d'état. Au lendemain d'un Congrès de l'Alliance où « un haut dignitaire ecclésiastique » s'était fait publiquement l'écho de cette opinion, Mgr Calvet n'hésita pas à réhabiliter avec force et véhémence les tâches les plus modestes de l'enseignement chrétien. « Il faisait mieux que défendre une forme de service qui lui était chère : il réconfortait des confrères généreux, voués à une tâche parfois ingrate, acceptée souvent par obéissance, et qu'on venait de déprécier à leurs yeux. »

Pour ses frères dans l'enseignement il sera d'ailleurs exigeant. Lui-même n'apporte-t-il pas à ce ministère un degré de désintéressement et de perfection tel qu'il s'impose à tous ceux qui l'ont connu comme le type du « prêtre-professeur ».

Plusieurs signalent la richesse de sa vie intérieure illuminée par une foi toute simple et aimante mais hors de laquelle rien ne peut être pensé, et la puissance d'admiration, que les ans et les épreuves semblent avoir accrue. Sa piété personnelle trouve le meilleur des aliments dans les études mêmes qu'il poursuit. Il goûte la discrétion et la retenue des grands chrétiens du grand siècle, de François de Sales à Monsieur Vincent et à Bossuet. Dans son livre célèbre sur *Saint Vincent de Paul* (Albin Michel, 1948), Mgr Calvet livre le secret de sa prédilection pour ce prêtre apostolique, prosateur vigoureux, Français au grand cœur et à la tête équilibrée de solide raison, homme de charité à la fois humaine et mystique, de bonté pratique et surnaturelle. « Jean Calvet aura, sans se l'avouer, reconnu maints aspects de lui-même en Monsieur Vincent » (Serge Barrault). En pleine guerre, celui dont la vue baissait fortement apprenait à tous les Français à *Vivre en dedans* (Spes, 1940). Et, nouvel hommage de sa science littéraire au Verbe éternel, à la Seconde personne de la Trinité qui est la Parole incarnée, Mgr Calvet présidait le groupe d'exégètes et de traducteurs qui devait publier en 1948 une remarquable traduction de l'*Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ*[2], « effort digne du Moyen Age », véritable « monstrance de l'imprimerie ».

Nul plus que lui ne donne l'impression de dominer sa matière. « Il connaît la théologie et les grands problèmes humains... Il donne aux faits, aux idées leur juste place, il ordonne et c'est ce qui fait de chacun de ses cours un modèle du genre » (Mgr Blanchet). C'est aussi le secret de son influence : « La discipline du travail est déjà formatrice ; il n'est que d'en connaître et d'en faire apprécier la vertu. La culture par les mille efforts de la vie scolaire est culture de l'homme en herbe. L'exemple d'un professeur qui s'impose et qui en impose par sa maîtrise, sa valeur professionnelle et sa valeur morale crée la sympathie, provoque la confiance, gagne les cœurs, entraîne les volontés » (Mgr Delacroix). De ses confidences ou de ses conseils très discrètement distribués, on pourrait tirer un code de l'enseignement :

— « Si vous voulez apprendre à écrire, écrivez tous les jours une page, rien qu'une page, mais qu'elle soit parfaite à tous les points de vue. »

— « Si vous voulez avoir de la mémoire, apprenez et récitez tous les jours au moins dix lignes d'un texte ». Ne doit-il pas lui-même sa mémoire prodigieuse à la résolution qu'il prit, un jour, en Seconde, et qu'il tint, de ne jamais se coucher un soir sans se réciter dix lignes de grec de mémoire. Il apprit ainsi des pièces entières de Racine. « Quand je prends le train, a-t-il confié à Mgr Blanchet, j'aperçois mes voisins qui ouvrent journal ou revue et qui lisent ; l'état de mes yeux ne me permet pas d'en faire autant ; alors je m'installe à l'aise et je me joue à moi-même *Andromaque* ou *Tartuffe*. »

Maître à œuvrer, le professeur doit posséder une technique de la conduite de l'effort studieux et d'abord en susciter le goût. Cette technique, vise principalement la culture de l'attention, le développement de la volonté, l'art d'apprendre, celui de rédiger et de prendre des notes. Dans cet art d'apprendre à apprendre le pédagogue réalisera une véritable économie de force. « Libéré de l'inutile, le maître peut dépasser les soucis de la correction des copies, de la récitation des leçons, de la vérification des cahiers, de l'établissement des notes, pour se ménager le temps de lire, de méditer, de se cultiver, de s'enrichir l'esprit, le cœur et l'âme et de préparer dans ces loisirs studieux, des classes vivantes où, la discipline et les détails assurés, sa propre pensée nourrie de tant de suc et maîtresse de toutes ses richesses pourra se consacrer à éveiller les intelligences, exciter les esprits, élargir les horizons, révéler au contact des chefs-d'œuvre les êtres à eux-mêmes. Conduire ainsi le travail de sa classe avec méthode, patience, souplesse, ingéniosité, sens de l'adaptation, assure au professeur cette économie précieuse entre toutes : la sauvegarde de ses forces nerveuses si nécessaire à l'exercice de sa mission d'éducateur. » (Mgr Delacroix).

Grand travailleur, Mgr Calvet voulait que les autres le fussent aussi. Il stimulait ses collègues et ses élèves à produire, n'admettant pas que le « métier » accaparât tout leur temps, et « par une sorte de maïeutique il amenait à la vie l'écrivain — ou l'auteur d'ouvrages scolaires — qu'il diagnostiquait que tel ou tel portait en lui », et de cet incomparable service lui exprimen[t] une particulière reconnaissance Henri Berthaut, son ancien collègue de Stanislas, l'abbé Philippe Bertault qui lui doit d'avoir persévéré dans l'élaboration de travaux qui ont renouvelé la connaissance de Balzac; et plusieurs dames, dont Marguerite-Marie Dubois qui mène aujourd'hui de front une double activité de philologue et d'historien et qui professe à la fois à la Sorbonne et à l'Institut catholique. Pour la plupart de ses élèves, il est resté « la personnification de l'ardeur entraînante et de la chaude bonté ». Non content de diriger les études et les travaux de ses élèves, il les suit dans la vie, facilite les plus heureuses unions matrimoniales et donne à tous « l'exemple qu'on n'oublie jamais » (Mère Louise Le Bot).

Combien savent qu'il devança les entreprises de l'Université d'Etat pour l'enseignemnt propédeutique, que l'Institut supérieur de Pédagogie lui doit son existence ? La création de l'Université féminine fut sa grande œuvre : l'idée vint de lui et il l'eut très tôt, ayant même de « monter » à Paris. On retrouvera tous les détails de cette création sous la plume de Anne-Marie Chalendard, docteur ès-lettres et secrétaire générale de cette Université.

Vigoureux défenseur de l'Enseignement libre, il voulait aussi que cet enseignement fût à la hauteur de sa mission, disons de sa vocation. L'enseignement libre ne vivra que s'il s'en rend digne par une compétence indiscutable. Mgr Calvet « rejette la mentalité de parent pauvre, assez fréquente chez des professeurs qui désespèrent de pouvoir vivre autrement qu'à l'ombre de l'Enseignement d'Etat et de ne rien inventer de valable à côté de lui... Il est de ceux, trop rares encore, qui pensent que nous avons le pouvoir et même le devoir d'innover dans tout ce qui peut promouvoir l'éducation et il donne sa sympathie et s'il peut son aide à toute tentative pour sortir des ornières » (M. Teillard-Chambon).

Saluons la « noble indépendance » qui lui fit refuser avec une extrême fermeté de servir ses intérêts personnels et de se prêter à des combinaisons médiocres, si avantageuses qu'elles puissent être temporellement. Il eût pu frapper à la porte de l'Académie. Elle se fut même ouverte spontanément, aux lendemains de la libération, s'il avait consenti à « désavouer des sentiments et des amitiés qu'une basse presse, quelque temps, par ses insolences réussit presque à faire passer, aux yeux de beaucoup, comme une honte à rétracter » (Gé-

[2] En trois éditions de six cents, six mille et 20.000 fr. (Alsatia).

ud Venzac). Dans une autre circonstance aussi, Mgr lvet « connut les ostracismes accompagnés de fleurs de couronnes. Une fois de plus, il s'effaça avec cette gnité silencieuse qui déconcerte les auteurs de l'injstice et les laisse seuls avec leur petitesse » (H. Gailrd de Champris).

Chez l'écrivain et le critique littéraire nous retrourons cette même fierté (« Quand on a du caractère, l'a toujours mauvais »), ce même mépris de l'opinion ourante qui lui fit naguère dire son fait à Montherlant ans l'*Enseignement chrétien*, et rappeler, non sans vereur, dans la *Revue des Cercles d'Etudes d'Angers* ars 1953) à Mauriac lui-même que tout son talent l'autorisait pas à introduire dans notre littérature atholique l'expression de mœurs peu avouables.

* *

Tous ceux qui ont fréquenté Mgr Calvet savent qu'il ttribue le meilleur de lui-même à son HÉRÉDITÉ TERRIENNE. Plus que personne il a été marqué par la terre son terrain quercynois. Il appartient, nous dit Jean uitton, « à cet Ordre religieux paysan français, dont noviciat est le dur travail des champs. Bien que ses ncêtres aient été anoblis au XIV^e^ siècle, M. Calvet ardait les bêtes avant d'aller à l'école du village, qui tait à 3 km de la maison. Un théologien qui aura oigné le taureau, trait la vache ou labouré, a d'emblée lus de consistance que s'il n'a jamais quitté les livres u les prières ». Avec Jean Yole nous saluons en lui *chevalier des trois épis*, l'héritier d'ancêtres qui vaient pris pour blason un écu tout nu avec trois épis le blé [3].

Le paysan, note très justement Gaëtan Bernoville est enu en renfort à l'humaniste. « Pénétrant observateur u monde paysan, il a éprouvé que c'est le laïcisme, on le prétendu terre à terre des terriens qui matérialise le paysan... » Chez ses auteurs préférés, il découvre es liens qui les attachent à leur sol et donne à leurs crits comme une explication première. Chez Vincent le Paul, chez Bossuet lui-même il fait saisir les attaches la province natale. Dans le coutumier des curés dû u second, il se plait à relever des phrases où sont antés en style familier, et sans doute pour la première ois, les charmes des jardins de presbytères. Qui s'en erait douté ? L'hiératique évêque de Meaux émule de a marquise de Sévigné et du bon La Fontaine !

C'est ce même amour de la terre qui lui a dicté ses *Contes de la Vieille France*, publié sous le pseudonyme le Jean Quercy, purs chefs-d'œuvre dont le tirage a dépassé les cent mille. « Je les ai narrés, déclare-t-il, els que je les avais reçus de la bouche de ma grandmère et des vieux amis de mon enfance. La tentation ne m'est pas venue de les farder de littérature : tout ce qu'ils contiennent d'art est de l'art patois. » Quel que soit l'objet de la requête que vous lui adressiez, dit à son tour Jean Yole, « c'est toujours le terrien qui répond, chez Mgr Calvet » [4].

* *

Nous voilà loin assurément de la « gendelettrerie, dont il faut dire à regret que le sacerdoce ne protège pas toujours » (Eugène Langevin). L'ÉCRIVAIN, en Mgr Calvet, forme un troisième aspect de sa personnalité puissante. Cent volumes environ, « de quoi garnir une bibliothèque de chambre » (Serge Barrault) composent aujourd'hui son œuvre. Nous ne pouvons songer en à donner même un simple aperçu. Au reste elle est familière à la plupart de nos confrères qui ont pratiqué au moins l'un ou l'autre de ses ouvrages classiques notamment son *Manuel d'Histoire de la Littérature française* qui, refondu récemment, dépasse aujourd'hui le 200^e^ mille.

Mgr Calvet, on ne saurait trop le redire, a rendu les plus grands services à l'histoire littéraire : — « C'est l'honneur singulier de l'abbé J. Calvet d'avoir modifié d'une main puissante la teneur même des programmes de culture universitaire, d'avoir introduit dans l'enseignement de la littérature française, la littérature religieuse prise dans son authentique grandeur, d'avoir démontré, par une œuvre robuste et de qualité, qu'il est impossible de connaître et de comprendre l'histoire de la pensée française, si l'on refuse à y inclure des théologiens, des spirituels, voire des saints, et d'avoir déployé, au service d'une si grande cause, les plus beaux talents dont un historien puisse rêver d'être doué » (abbé André Combes).

Tel est précisément l'apport de sa *Littérature religieuse de François de Sales à Fénelon*, l'un des plus grands livres du demi-siècle écoulé (T. v de l'*Histoire de la littérature française*, publiée sous sa direction chez J. de Gigord). Guy Chastel remarque fort pertinemment sa prédilection pour les hautes époques, le XVII^e^ siècle entre tous, qui est un âge de force, un âge de raison souveraine. Mgr Calvet exalte entre tous deux évêques et un prêtre qui commandent le siècle : Saint François de Sales qu'il remet à sa juste place de génie littéraire et religieux, Bossuet en qui il salue « l'homme du XVII^e^ siècle », le plus éloquent et le plus grand des Français, S. Vincent de Paul à qui il consacrera une biographie qui est peut-être son chef-d'œuvre, qui certainement « s'impose à l'attention par les affinités qu'elle révèle entre le héros et son biographe » (Louis Chaigne). Sur cette « active et indéfectible fidélité » de Mgr Calvet à l'égard de S. Vincent de Paul, il faut lire le précieux témoignage du P. Fernand Combaluzier, lazariste (p. 108-117).

Plusieurs ont pris à tâche de définir les qualités de son esprit. La première à coup sûr, c'est le don royal du style, que rien ne remplace, et qui fait les enchanteurs. « Pour cet éducateur prêtre, écrire est à la fois un art et un apostolat ; on peut affirmer en définitive que sa manière propre, c'est la clarté française au service du goût, de la vérité et de la grandeur morale » (Louis Pichard). Il possède le sens exquis et délicat de la mesure. Louis Chaigne signale très justement cette sûreté de frappe qui impose à la mémoire du lecteur des formules définitives. De Bérule, par exemple, Mgr Calvet nous dira : « Il gênait Richelieu, en apportant dans sa politique des vues surnaturelles qui brouillaient les affaires du ministre », et de S. Vincent de Paul : « Il y a tant d'esprit dans son cœur et tant de cœur dans son esprit ! »

Né critique et homme de goût, il sait que juger les livres est d'une grande importance dans la vie intellectuelle et morale. Il réclame hardiment le droit de se placer, pour les examiner, au point de vue moral : « De ce point de vue, dit-il, le livre le meilleur est

[3] L'amour de la petite patrie le ramène chaque été de sa villa de Sèvres à sa maison des champs, à la Vernède, en son Quercy natal. Il n'ignore rien de ce qui touche à la terre. Une anecdote rapportée par M. l'abbé Venzac en fournit la preuve charmante : un jour qu'ils visitaient tous deux une ferme auvergnate, Mgr Calvet aborde une de ces meules de blé, « en forme de jarres pansues, que les moissonneurs du pays édifient savamment sur les lieux du futur battage », il prend un épi, le palpe et, à la grande stupéfaction de son compagnon et du fermier qui « n'en savait peut-être pas tant » il déclare « d'un ton doucement narquois : *C'est du Vilmorin 27 !* »

[4] L'auteur de la présente recension en eut un jour la preuve. Il avait donné à l'*Ami* (1939, p. 142-144), le compte rendu un peu détaillé d'une plaquette dont la portée dépasse infiniment le volume : *Un Village français, son évolution* (1900-1935), (Lanore, éditeur). Avec une délicate habileté, Mgr Calvet réussit à percer l'anonymat du rédacteur et lui adressa une carte-lettre, conservée comme le plus précieux des autographes et qui se termine par ces mots : « Vous avez compris que ce n'est pas littérairement que j'aime la terre et ceux qui la soignent. Merci ! Avant d'être historien et littérateur, je suis et demeure *paysan.* »

celui qui contient dans sa force élégante le plus grand nombre de sentiments humains ». Il revendique pour le critique chrétien le droit de juger. Le devoir de vérité prime tout. « L'art n'est pas le monopole de ceux qui sont indépendants de toute religion et de toute morale... Rien n'est étranger à la mentalité chrétienne, et elle peut comprendre tout ce qui est réellement humain. Le critique chrétien a la faculté d'être aussi impartial que quiconque. S'il est intelligent et s'il a du goût, il peut étudier avec une entière sympathie la pensée d'autrui, en comprendre et en indiquer l'origine et la portée, ce qui est le rôle du critique ; et si, parce qu'il est chrétien, il veut ensuite confronter cette pensée avec sa conscience morale, je voudrais bien qu'on me dise au nom de qui ou au nom de quoi on pourrait le lui défendre ? »

Faguet lui-même, préfaçant un de ses tout premiers livres, louait Mgr Calvet de sa « hardiesse, de (son) ardeur au pourchas, de (sa) belle allure belliqueuse, soit qu'il attaque, soit qu'il défende ». Quarante-cinq ans plus tard, Léon Bérard salue en lui l'un des meilleurs critiques littéraires de ce temps, « un critique qui ne craint pas de conclure et de juger, sans y mettre au reste aucun appareil doctoral, aucun dogmatisme sourcilleux (p. 94).

Daigne le Seigneur garder longtemps à son service et à celui des Belles-Lettres le vénéré jubilaire qui, hier encore (*La Croix*, 12-13 avril 1953) établissait le bilan de Rabelais, à l'occasion du quatrième centenaire de sa mort, et n'hésitait pas à placer cet écrivain surfait « au second rang, qui est le sien » [5].

A. D.

Comptes rendus Bibliographiques

João Antonio NABAIS. — 1. **A vocação à luz da psicologia moderna.** — In-8 de 210 p. — Porto (Portugal), Livraria Tavares Martins, 1953. — 2. **Contribution de la psychologie et de la pédagogie à la sélection et à l'orientation des vocations sacerdotales.** — In-4 de 150 feuilles dactylographiées, 1953.

Ce 2e ouvrage est une étude, écrite en français, qui valut à son auteur, prêtre portugais, le grade de licencié, conquis à « l'Institut de psychologie appliquée et de pédagogie » annexé à la Faculté des Lettres de l'Université Catholique de Louvain. De ce mémoire, le premier ouvrage est l'adaptation en portugais.

L'auteur, dans une première partie, donne au moyen de tableaux et de graphiques, une statistique très détaillée du recrutement des séminaristes dans tous les diocèses du Portugal. Les admissions sont plus nombreuses tandis que les Ordinations le sont moins, pendant la période étudiée, de 1930 à 1952. Il y a donc de plus en plus de séminaristes et de moins en moins de prêtres. Cela pose un problème : M. Nabais en cherche la solution.

Il la trouve dans deux directions. Il faudrait d'abord bien comprendre et mettre en pratique ce que l'Eglise enseigne relativement à la vocation sacerdotale. L'auteur rappelle alors les controverses suscitées jadis par le livre de Lahitton, et la décision romaine qui y mit un terme et qui fixa la doctrine, dont il donne le commentaire. — Il faut ensuite tenir compte, dans le dépistage et la culture des vocations, des progrès récents de la psychologie et de la pédagogie ; sans dispenser les maîtres de porter un jugement prudentiel, ces méthodes nouvelles leur fournissent des éléments objectifs sur le tempérament, les capacités d'application, l'équilibre général, etc. des candidats au sacerdoce qui rendra leur appréciation plus solidement basée sur des faits contrôlés scientifiquement.

Ce travail consciencieux, approfondi, méritait d'être signalé aux éducateurs de nos séminaristes, à qui la 1re partie (statistique) et la 3e (psychologique) pourront offrir bien des aperçus nouveaux.

Mgr Ronald KNOX. — **Richesses de l'Ancien Testament.** — In-8 de 186 p., 480 fr. — Paris, Desclée de Brouwer, 1953.

Le R. P. Tenneson, S. J., a traduit de l'anglais ce volume, qui contient 18 instructions données en retraite sacerdotale et basées sur l'Ancien Testament.

Mais d'abord il convient de dire un mot de l'auteur. Il est fils d'un évêque anglican. Après de fortes études il s'est converti au catholicisme, en 1917. De 1926 à 1939, il fut aumônier des étudiants catholiques d'Oxford. Outre de nombreuses autres publications, il employa les neuf années suivantes à traduire en anglais la Vulgate. C'est actuellement un des auteurs catholiques les plus en vue dans le pays de Newman, à qui certains croient pouvoir le comparer.

C'est du long contact avec le texte biblique étudié et médité que lui est venue l'idée maîtresse de cet ouvrage. Parlant à des prêtres, à qui les textes sacrés sont familiers, il rattache aux personnages et aux faits de l'A. T. les leçons de la retraite. Voici quelques exemples de sa méthode : « La création : l'ordination. Le déluge : l'usage des créatures. Abraham : l'obéissance. Esaü : le péché. Joseph : la Passion de N.-S. La manne : la Ste Eucharistie. Le passage du Jourdain : la mort. Saül : la réprobation. Esther : Notre Dame. » Pas de sens accommodatices ; peu de sens allégoriques. Le sens littéral sert de base aux applications. Quelques traits seulement sont retenus, les plus suggestifs, en vue de la leçon qu'on veut donner. Par là le style reste concret, éclaire l'idée et la fixe dans la mémoire. L'exégète qui n'est que savant n'aura rien à reprendre, ni à apprendre, dans cet ouvrage ; mais le prêtre retraitant pourra en nourrir sa piété ; il puisera ensuite de très vivifiants sujets de méditations dans ce livre qui sort du commun et que nous recommandons chaudement à nos lecteurs.

Mgr VILLEPELET. — **Les plus beaux textes sur saint Jean l'évangéliste.** — In-8 de 176 p. — Paris, Edit. La Colombe, 1953.

En quarante pages, qui ne sont pas les moins intéressantes du volume, l'auteur situe d'abord la place de S. Jean dans l'art, la liturgie et la piété privée. Puis il présente une cinquantaine des plus beaux textes sur l'apôtre depuis les temps évangéliques jusqu'à notre époque. Huit reproductions de tableaux choisis illustrent le tout. Ce beau volume plaira à tous ceux qui ont un culte spécial pour S. Jean ; il encouragera à la lecture des évangiles les personnes peu familiarisées avec ce genre d'études, et plus d'une page pourra servir de lecture spirituelle.

Son Exc. Mgr THEAS. — **L'évêque dans l'Eglise.** — In-18 de 48 p., 70 fr., port, 15 fr. — Toulouse, Apostolat de la Prière, 1953.

Au cours de l'année 1951-1952, Mgr Théas envoya,

[5] A la gerbe d'hommages dont il n'a réussi à donner qu'une faible idée, le recenseur voudrait ajouter ici un modeste épi. Il n'a rencontré qu'une fois Mgr Calvet, chez un commun ami parisien qui avait réuni plusieurs collaborateurs d'une jeune revue de critique littéraire. La conversation étant tombée sur Diderot (pour qui Mgr Calvet témoigna à plusieurs reprises de justes sévérités, voir notamment *Enseignement chrétien*, janvier 1937), un assistant fit remarquer que la lecture de *La Religieuse* était aujourd'hui bien inoffensive. Mgr Calvet se dressa en protestant : « Moi, à mon âge, ça me fait quelque chose ! » Je n'oublierai jamais la leçon de ce prêtre à cheveux blancs...

de novembre à juillet, aux « Cadettes du Christ » de son diocèse, un billet mensuel devant servir de thème à leurs entretiens et à leur prière. Le sujet en était : « L'évêque dans l'Eglise ». Ce sont ces 9 lettres qui constituent la brochure publiée maintenant.

L'évêque y est présenté 1. d'après l'Evangile ; 2. d'après saint Paul et saint Jean ; 3. d'après saint Ignace d'Antioche ; 4. d'après saint Thomas d'Aquin ; 5 et 6. d'après le Pontifical ; 7. d'après Léon XIII ; 8. d'après Pie XII et enfin 9. sous le regard de Dieu pendant sa prière.

Ces pages, écrites avec une conviction et une émotion communicatives, méritent de retenir l'attention et la méditation, non seulement de quelques jeunes filles, mais de tous les enfants de l'Eglise, des religieux et religieuses et des prêtres.

Mgr Fulton J. SHEEN. — **Dépassons-nous !** — In-12 de 320 p., 650 fr. — Mulhouse, Ed. Salvator, 1953.

Ces vingt chapitres — autant de sermons prononcés à la radio — sont divisés en trois parties. Six dévoilent les aspects inférieurs de notre caractère, de notre *je*, comme dit le conférencier : fausse conscience, peur du bien et de la vérité, processus de la tentation, amour du plaisir, thérapeutique divine. Cinq ont pour objet le *moi*, élément supérieur de la personnalité : connaissance de soi et du défaut dominant, utilisation méthodique de cette connaissance dans le gouvernement de soi-même. Les neuf dernières (*le plan divin*), décrivent l'action de grâce dans notre conversion et les moyens surnaturels nécessaires au progrès moral : prière et méditation, sanctification du moment présent, vie surnaturelle, apostolat, réparation.

Simples de fond et de forme, agrémentées de comparaisons éclairantes, riches d'expérience apostolique, ces paroles, si goûtées aux Etats-Unis, plairont aussi aux personnes de langue française qui désirent servir Dieu plus fidèlement.

Léon BLOUET. — **« C'est le Seigneur ! » Le drame actuel de la foi.** — In-8 de 254 p., 490 f. — Paris, Lethielleux, 1952.

Les jeunes gens catholiques sont souvent désemparés lorsqu'ils constatent que, par suite des découvertes modernes (astronomiques, physiques, biologiques, historiques, etc.), tout semble remis en question : existence de Dieu, origine des religions, divinité de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique, sainteté de celle-ci, son influence, la transcendance de sa doctrine, etc.

A leur intention, M. le chanoine Blouet a composé sur tous ces points une apologétique qui n'a rien de scolaire et se lit avec autant de plaisir que de profit. Elle est constituée surtout de citations que l'A. a extraites des revues et des ouvrages de haute vulgarisation. Il en résulte chez le lecteur la conviction que la doctrine catholique et la saine philosophie sont professées, aujourd'hui même par des esprits qui ne le cèdent en rien à leurs adversaires.

Une autre leçon de ce livre est une leçon de sérénité. Parfois même on désirerait plus de fermeté, par exemple dans le chapitre sur les religions, où 12 pages (55 à 68) exposent les faux systèmes, et trois seulement esquissent des éléments de solution.

Aussi bien faut-il voir dans ces pages une initiation, et un encouragement à continuer l'étude des problèmes. A ce titre elles rendront service à leurs destinataires et même à des personnes d'âge mûr ébranlées dans leur foi.

René et Marie-Louise ANDRE. — **Avec Jésus vers le Père. Livre de l'élève.** — In-8 de 96 p., 160 f., franco, 175 f. — Ed. E. Robert, 5, avenue du Doyenné, Lyon (c. c. p. 2383.38).

Dans notre n° du 10 mai 1951, p. 302, nous avons présenté et recommandé un ouvrage des mêmes auteurs portant le même titre, et qui devient le livre du maître de l'ouvrage actuel. Les qualités sont les mêmes : souci du concret, connaissance psychologique de l'enfant, style adapté aux petits.

Rappelons que les 38 leçons se divisent en trois groupes dont le premier est centré sur Dieu créateur, le deuxième sur la vie de Jésus, le troisième sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Chaque leçon suit le même plan : la première page contient une illustration en couleur et un point de départ sous forme d'anecdote ou de fait historique ; la seconde est une mise en valeur de la première et comporte : un questionnaire (*parlons*), une citation biblique appropriée (*écoutons*), un texte à lacunes (*complétons*), l'indication d'un dessin (*dessinons*) et un résumé de quelques lignes (*apprenons*).

La typographie est aérée et agréable, les illustrations suffisamment réussies (sauf peut-être celle de la p. 86) ; les auteurs ont tenu compte des légères critiques que nous avions formulées. Ce manuel plaira aux enfants et leur fera du bien.

First Franciscan national Marian Congress in acclamation of the dogma of the Assumption. —Gr. in-8 de 316 p. — Chez les PP. Franciscains de la Portioncule, Burlington, Wisconsin (Etats-Unis), 1952.

Du 8 au 11 octobre 1950 se tint le Congrès marial franciscain dont le présent volume publie les travaux et fait revivre les solennités.

L'histoire du dogme de l'Assomption y est étudiée principalement chez les auteurs de la famille religieuse de S. François d'Assise, notamment S. Antoine de Padoue, S. Laurent de Brindisi ; mais on y trouve aussi des travaux sur ce dogme dans l'Ecriture, chez S. Irénée, chez les théologiens du Moyen Age, etc. Une explication doctrinale de la définition de Pie XII termine ce volume où les historiens et les théologiens trouveront bien des épis à recueillir pour grossir leurs propres gerbes.

A. FRANK-DUQUESNE. — **Seul le chrétien pardonne.** — In-8 couronne de 270 p., 540 fr. — Paris, Nouvelles Editions Latines, 1953.

L'auteur de ce petit livre compact est originaire d'une famille juive convertie au catholicisme en 1867. Lui-même, après avoir négligé ses croyances, est revenu à Dieu en 1940. Ayant retrouvé l'évangile, il s'en fait le héraut d'une manière qui rappelle Léon Bloy et Bernanos. Il commente les paroles et les actions du Seigneur les plus instructives sur l'amour de Dieu pour nous et le pardon des ennemis : parabole du débiteur créancier, le bon Samaritain, le jeune homme riche, etc., et il examine en passant la doctrine du pardon chez les bouddhistes.

On relève quelques outrances de langage (p. ex. p. 124, 154) et quelques imprécisions doctrinales : p. 19 à 22, l'auteur assure que Jésus-Christ n'appelle pas les pécheurs au repentir mais au Royaume, sans conditions préalables, en leur donnant un pardon « absolument gratuit, inconditionnel ». Il est vrai que l'ensemble du volume permet de mettre au point ces imprécisions. A noter toutefois qu'il n'y a pas d'*Imprimatur*. Il reste que l'intention de l'auteur est excellente et son zèle incontestable ; ses connaissances exégétiques sont exceptionnelles pour un laïque. Son travail pourra stimuler les chrétiens attiédis qui ne redoutent pas un certain effort de lecture.

Paul THIERRY D'ARGENLIEU, O. P. — **La Fraternité Catholique des Malades. Préface de S. Exc. Mgr Petit, évêque de Verdun. — In-8 de 132 p., 235 fr. — Collection « Rencontres ». — Editions du Cerf, Paris, 1953.**

Ce livre présente une des nombreuses solutions proposées par l'Eglise au problème de l'apostolat des malades. Après un rapide exposé historique, l'auteur montre comment les institutions charitables du christianisme ont abouti, de nos jours, à la « *Fraternité Catholique des Malades* », née à Verdun, en 1942.

On voit comment s'est résolue, à Verdun d'abord, puis rapidement dans d'autres diocèses, avec l'approbation officielle des Cardinaux et Archevêques de France, la question de l'apostolat des malades par les malades dans un esprit de charité fraternelle. La charte de la « Fraternité » constitue, à elle seule, tout un chapitre. De même, ses réalisations propres et ses « institutions » particulières : les « Foyers » et les « Journées » de malades.

L'auteur n'a pas voulu éluder ce qu'il appelle le « problème capital », et il étudie spécialement les rapports qui peuvent exister entre la Fraternité et l'Action Catholique. Il démontre que : « si la Fraternité a tout l'esprit et toute la richesse de l'A. C., cette A. C. se présente sous une forme des plus particulières et des plus originales et, au fond, il est plus exact de dire qu'une Action Catholique s'exerce au sein de la Fraternité et par le moyen de la Fraternité. La Fraternité commande, recouvre et déborde toute l'Action Catholique qui s'y exerce en faveur des malades » (p. 79). Après avoir répondu aux questions et objections que peut soulever un nouveau mouvement, le R. P. termine par un acte de foi dans l'Eglise, seule capable de sauver de la servitude ceux qu'elle nous apprend à considérer comme « nos seigneurs les malades ».

A signaler, en fin de volume, quelques notes et documents sur des questions annexes comme le « paternalisme » des bien-portants à l'égard des malades, ou la place des vieillards dans la Fraternité.

Ce livre est le fruit d'une riche expérience : il a été vécu avant que d'être écrit. Accessible à tous, il sera très utile aux malades : surtout à ceux qui désirent travailler, dans leur état de maladie et par amour fraternel, à l'évangélisation de leurs frères et sœurs de souffrance. Il rendra de grands services aux aumôniers et aux militants d'A. C. parfois tentés d'oublier cette forme actuelle d'apostolat. Enfin, on le conseillera utilement aux bien-portants pour qu'ils y découvrent ce qu'ils ignorent trop souvent du monde des malades, de leurs souffrances, de leur inquiétude et de leurs possibilités.

Eléments de doctrine spirituelle. Fiches de l'A.C. J.F. 8e série : **Les sacrements. — 10 fasc. in-8, 150 fr. — Aux bureaux de l'A.C.J.F., 14, rue d'Assas, Paris-6e, 1953.**

Nos confrères qui dirigent les divers mouvements spécialisés d'Action Catholique seront heureux d'apprendre que cette publication, qui leur est familière, après avoir consacré ses 7 premiers fascicules à l'Ecriture aborde maintenant l'étude approfondie de la doctrine des Sacrements. L'auteur a choisi et s'efforce de mettre en valeur certains aspects de cette doctrine qui lui semblent plus importants pour la jeunesse actuelle ou mieux en rapport avec ses aspirations.

Jean MYRBEAU. — **Notre Dame de Consolation. In-8 de 160 p., 300 fr. — Paris, Aubier, 1953.**

La plupart de ces dix chapitres racontent en un style très vivant des anecdotes qui ont le cachet de l'authenticité : désespoir d'une épouse délaissée, folie d'une mère acculée à la misère, confiance héroïque d'un modeste employé, etc. Et c'est dans la mesure où les personnages ont recours à Marie avec humilité et persévérance qu'ils trouvent la « consolation » à leurs maux. Seuls les égoïstes restent dans leur solitude.

Ce petit livre, qui se lit comme un roman, aura un succès assuré auprès des âmes qui souffrent et ne prient pas encore ou ne prient pas assez.

Myriam DE G. — **Le lion du désert. Un missionnaire héroïque. — In-18 de 48 p., 110 fr. — Aux Editions de Montligeon (Orne), 1952.**

Cet opuscule porte le n° 3 de la collection : « *Petites biographies de grandes vies* ». Le missionnaire est un français, un nivernais, un lazariste. C'est en Ethiopie qu'il travailla, d'abord « camouflé », puis ouvertement. Et c'est en France qu'il revint, malade, pour y exercer l'apostolat de la plume et pour y mourir.

L'auteur a connu ce héros ; elle en parle avec émotion et délicatesse ; elle cite de lui des mots charmants ; elle sait nous faire admirer ce caractère bouillant d'apôtre que brûlait l'amour du Christ et la tendresse pour sa « fiancée noire » : c'est ainsi qu'il nommait sa mission. Puissent ces pages, dignes de celui qu'elles font revivre lui susciter des imitateurs, en France et dans les pays qui attendent encore la venue et la lumière du Christ !

Sœur Maria DEL REY. — **Zigzags dans le Pacifique. Traduit de l'américain par Désirée Manfred. — In-8 de 250 p., 570 fr. — Paris, Corréa, 1952.**

Religieuse de Ste Marie-du-Tertre, l'auteur n'engendre pas la mélancolie et garde, sur les plus étranges véhicules et au milieu de l'extraordinaire agitation des gens et des choses en ces dernières années, un visage souriant et une âme joyeuse qui s'exprime en un langage plein d'humour. Elle a eu l'occasion de vivre en Chine, aux Philippines, à l'île de Guam, à Palau, au Japon, en Corée, aux îles Hawaï. Son récit offre, de ce fait, un intérêt documentaire de premier ordre, même pour des non-croyants. Il révèle en pleine lumière l'âme magnifique des chrétiens de Chine, fidèles à assister en foule aux offices des jours de semaine. « Marcher cinq milles ou davantage pour entendre la Messe, par un matin glacial, et penser que le froid qui vous glace vous sera bon à l'âme, c'est une épreuve concluante. »

Les chrétientés sont vigoureuses, ardemment conquérantes et « le caractère essentiel du Chinois n'a pas changé d'un iota ». Ni, hélas ! la misère inimaginable dans laquelle il vit...

A Manille, un industriel du lieu, pénétré de la doctrine du Corps mystique, s'efforce à instaurer la justice sociale et lance une campagne pour le logement.

A Molokaï, visite de la léproserie du P. Damien. Depuis 60 ans, le nombre des lépreux a bien diminué (270 au lieu de 1000) et aussi l'aspect horrible de la maladie : grâce à Dieu... et aux médicaments, au sulfone et à la chirurgie. « On est si heureux à Molokaï ! Vraiment, c'est un privilège d'être ici ! » s'exclame Sœur Jean, Franciscaine, riant, souriant, dansant presque, « comme une jeune mariée qui fait les honneurs de sa maison ».

La Joie divine a bel et bien envahi le monde...

IMPRIMATUR

Lingonis, die 21 aprilis 1953

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)